

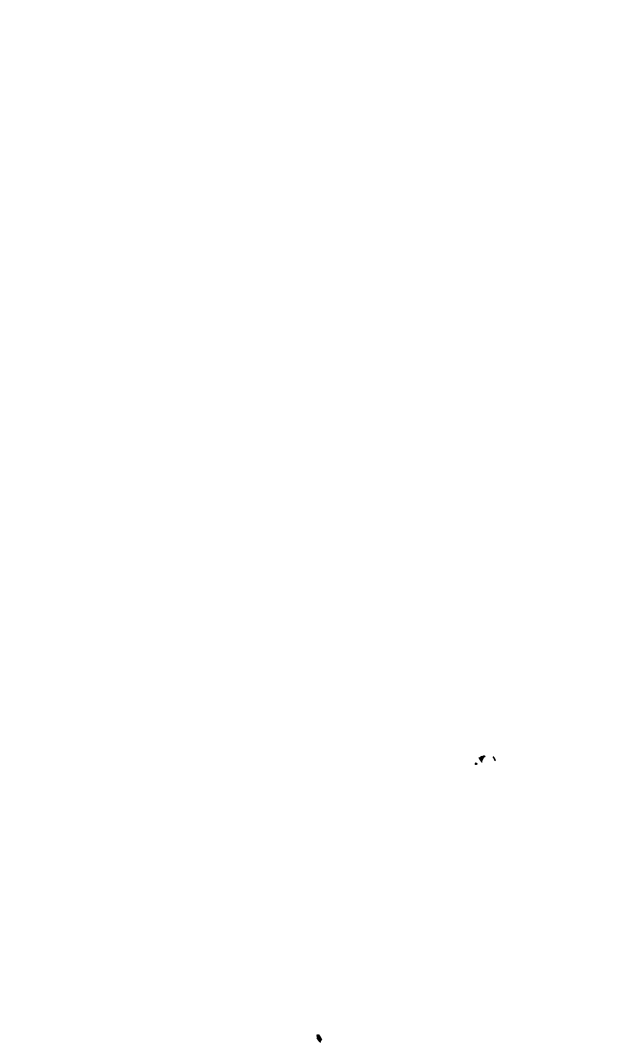
NOUVEAU
JOURNAL
HELVÉTIQUE,
OU
ANNALES
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE
L'EUROPE
ET
PRINCIPALE
DE
LA SUISSE.



DÉDIÉ AU ROI.

SEPTEMBRE. 1772.

A NEUCHÂTEL,
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ
TYPOGRAPHIQUE.





NOUVEAU
JOURNAL HELVÉTIQUE.

SEPTEMBRE. 1772.

PREMIERE PARTIE.

ANNALES LITTÉRAIRES DE LA SUISSE.

I. *ENCYCLOPÉDIE, ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines.*
TOME XIV. Yverdon. 1772.

CE volume de l'encyclopédie d'Yverdon présente, comme ceux qui l'ont précédé, une multitude d'articles nouveaux, ou entièrement refondus. Nous nous arrêterons à un entr'autres qui n'occupait que quelques lignes dans l'édition de Paris, & qui dans celle-

4 JOURNAL HELVETIQUE.

ci est exposé de manière à mettre exactement au fait des droits des *dissidens* de Pologne, l'occasion ou le prétexte des troubles qui ont désolé cet infortuné pays.

On donne aujourd'hui le nom de dissidens dans cette république, à tous ceux qui ne sont pas catholiques romains, aux grecs, comme aux réformés. Les premiers sont aussi anciens en Pologne, que les catholiques romains; les derniers sont du 16^e. siècle. Dès l'an 1563 & 1569, l'égalité entre toutes les communions chrétiennes fut établie par une loi solennelle de l'état. Cette loi si sage, & si souvent attaquée par les jésuites & le clergé romain, si souvent enfreinte, fut cependant insérée dans les *pacta conventa*, que les rois élus juraient à leur couronnement.

Enfin en 1717, elle fut abolie, quoique le roi Auguste de Saxe, donnât une déclaration particulière, qui détruisait la constitution intolérante de la diète.

Dès cette époque si malheureuse pour la Pologne, les dissidens furent exclus de la législation, & peu-à-peu des dignités & des charges; on leur enleva des églises, & des écoles; plusieurs furent exposés à des violences, & à des persécutions directes. Diverses familles se réunirent à

l'église romaine; d'autres s'expatrièrent, & par tout la Pologne tomba dans la langueur; les sciences furent négligées, les arts tombèrent, le commerce s'anéantit, les Dantziquois s'en emparèrent, les villes se dépeuplèrent, & la république, trop soumise à l'influence du clergé catholique, à la superstition & au fanatisme, perdit bientôt toute sa force & sa gloire.

Tel était l'état de ce pays infortuné, lorsque Stanislas - Auguste fut appelé au trône, par l'influence de la Russie & les vœux de la nation. A peine fut-il monté sur le trône que toutes les puissances, qui s'empressèrent à le reconnaître, la Russie, la Prusse, l'Angleterre, le Dannemarc, la Suede, se réunirent pour solliciter la nation, à rendre aux dissidens leurs droits, & à redresser leurs griefs, conformément au traité d'Oliva de 1680, & à celui conclu avec la Russie en 1686. Stanislas - Auguste, prince éclairé & humain, cherchait à assurer aux dissidens un état permanent & tranquille. C'était aussi le système de divers prélats, & de plusieurs magnats du royaume. Mais les plus sages politiques voulaient qu'en les rétablissant dans le droit aux charges & dignités, on ne les introduisit point dans la législation. Ainsi ils

JOURNAL HELVÉTIQUE.

seraient demeurés exclus du sénat & des diètes, mais non des diétines. Le roi même, très-favorablement disposé pour la tolérance, & pour la sûreté de tous les citoyens, penchait pour ce tempérament, lorsque l'évêque de Cracovie, Soltyck, proposa de passer en loi que quiconque opinerait pour la tolérance en faveur des dissidens, serait déclaré & traité comme ennemi de l'état. La Russie voyant sa recommandation & son intercession méprisées, donna lieu à une confédération à Sluck & à Thorn, ensuite à une diète tenue en 1767 & 1768, où les dissidens furent rétablis dans une parfaite égalité avec les catholiques. Les constitutions de cette diète en faveur des dissidens, les loix qui consacraient l'abus du *liberum veto*, l'unanimité prescrite pour les matières d'état, comme augmentation d'impôts & de troupes, alliances, mission d'ambassadeurs & garantie de la Russie, violences exercées, avant, pendant & après la diète, tout cela révolta la nation. Les uns séduits par le fanatisme, d'autres effrayés par la dépendance où on les mettait d'un voisin trop puissant; tous animés d'un desir de vengeance par les violences exercées par des troupes étrangères, formèrent des confédérations, prirent les armes, & ont donné

lieu , par leur imprudence & leurs efforts impuissans , à la désolation de leur triste patrie. Au milieu de ces troubles , un parti furieux avait formé le noir projet d'enlever le roi , ou de l'assassiner , & il eut réussi , si la providence n'avait pas veillé à la conservation de ce monarque , si digne d'être chéri , pour ses talens & ses vertus.

Enfin les puissances voisines , l'empereur & le roi de Prusse , ont fait marcher de nombreux corps de troupes , pour rétablir la paix dans ce pays désolé ; & on doit espérer que , de concert avec la Russie , ces puissances , en suivant les regles de la modération & de la justice , parviendront à assurer les droits des dissidens & à rendre le calme à cette république si souvent agitée.



II. Suite de l'essai sur les probabilités en fait de justice.

Actions commencées en justice.

LA veuve & les siens commencent par présenter requête au lieutenant-criminel.

Elle se plaint que l'officier a séduit son petit-fils : elle avance que ce jeune homme lui a porté tout son or : elle craint qu'on ne la paye pas , attendu que l'officier vient d'écrire qu'il attend ces cent-mille écus, lesquels il a cependant touchés. Cette plainte peut être celle d'une partie qui craint d'être lésée ; elle peut être aussi la démarche prématurée, hardie & adroite d'une partie criminelle qui craint d'être prévenue.

De son côté, l'officier court chez le lieutenant de police : il expose à ce magistrat qu'il a eu la confiance imprudente de donner à une femme de 88 ans des billets payables à ordre , lesquels doivent être négociés ; qu'il n'a point reçu l'argent de ses billets , & que la famille de la veuve prétend les lui faire payer à l'échéance. Ainsi donc les deux parties plaident avant le terme. L'une dit : on abuse de mes billets & de mon imprudence. L'autre crie : on me prend mon or. Chacun se plaint d'être volé. A qui croire ? Le magistrat de la police ne voyant de preuves ni d'une part ni d'une autre , conclut qu'il faut en chercher en tâchant de tirer la vérité de la bouche du jeune homme que l'histoire des treize voyages à pied lui rendait fort suspect.

Il pouvait raisonner ainsi. “ Voilà un
 “ gentilhomme endetté qui paraît avoir
 “ fait des billets de 300,000 liv. pour en
 “ tirer peut-être quarante mille comptant,
 “ dans l’incertitude d’être en état de les
 “ payer : il s’est aveuglé, il a très-grand
 “ tort ; mais ses adversaires semblent avoir
 “ un tort plus funeste & bien plus repré-
 “ hensible. „

Il pouvait intimider la vieille ; mais elle
 était trop affaiblie ; & son âge demandait
 des égards. Il imagine de faire examiner
 le petit-fils & sa mère, fille de la vieille,
 par un procureur accrédité en qui il a con-
 fiance, par un inspecteur de police intelli-
 gent, & par un commissaire réputé très-
 sage. La courtiere pouvait donner les plus
 grandes lumières sur ces obscurités. Mais
 la fatalité veut qu’elle meure dans ce tems-
 là même. On ne peut donc rien démêler
 dans ce labyrinthe que par les parties mê-
 mes. Il est à croire que le magistrat de la
 police, en donnant audience à l’officier,
 a employé toute sa prudence à découvrir
 s’il était de bonne ou de mauvaise foi, &
 que sa longue expérience lui a fait conclure
 que la famille du galetas devait être cou-
 pable ; sans quoi ce magistrat lui aurait
 dit : “ *Vous avez fait des billets, payez-*

“ les à l'échéance. Il n'y a là ni matière à
 “ proces, ni objet de police. „ Mettons cette
 vraisemblance pour *dix* en faveur de l'offi-
 cier. Ainsi de ce chef il aura *dix* sur ses
 adversaires.

Les officiers de la police se transportent
 au troisième étage où demeure la famille
 accusée & accusatrice; ils y voyent l'a-
 meublement de la pauvreté; ils ne peu-
 vent croire que des gens qui n'ont pas
 pour cinquante louis de meubles, aient
 eu trois-cent-mille francs à prêter à un
 militaire chargé publiquement de dettes.
 Les treize voyages leur paraissent sur-tout
 une fable absurde. Il faut approfondir ce
 mystère.

On mène doucement le petit-fils & sa
 mère chez le procureur à qui le lieute-
 nant de police s'en rapportait, & on laisse
 la grand-mère tranquille, sans insulter à
 son âge en l'effarouchant.

Le maréchal de camp de son côté se rend
 secrètement chez ce procureur. Jusques-là
 tout est dans l'ordre, & les deux parties
 conviennent de ces faits.

Les avocats de la famille du troisième
 étage disent qu'on a cruellement maltraité
 la mère & le fils chez le procureur. Les

avocats du gentilhomme le dénie. Aucune probabilité sur cet article. (*)

L'homme aux treize voyages à pied prétend que le procureur, dans un mouvement d'indignation, lui déboutonna sa veste pour faire voir sa chemise sale & grossière; & lui dit: *Malheureux! tu n'as pas de chemises, & tu prétends avoir prêté cent mille écus?*

Cette exclamation paraît à sa place, & ce raisonnement est judicieux. Il est probable qu'un homme qui dispose de tant d'or, a des chemises; comme il est vraisemblable qu'on ne fait point cinq lieues à pied pour aller hazarder cent mille écus.

C'est une probabilité contre le jeune homme en faveur de l'officier plaignant. Mais elle ne peut être évaluée à plus de *quatre*; parce qu'après tout, le petit fils d'une vieille femme qui a cent mille écus en or, peut n'en pas recevoir beaucoup de sa grand-mère. Ainsi l'officier aurait *quatorze* en sa faveur.

[*] Il est à remarquer que les avocats des deux parties sont diamétralement opposés sur plusieurs faits essentiels, ce qui augmente l'incertitude.

Enfin, après un long interrogatoire, après qu'on a mis en usage les raisons & les menaces, la mere du jeune homme avoue le crime en pleurant: elle confesse qu'on n'a délivré que 1200 l. à l'officier, que les treize voyages sont une fable. Alors un commis de l'inspecteur de police fait mettre des menottes à son fils qui fait le même aveu, & qui dit: *je signerai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris.* Ce commis de police était-il en droit de charger de fers un docteur en droit? est-il permis de traiter ainsi un citoyen? Ce commis me paraît punissable: mais enfin le docteur en droit avoue. Et ces mots, *je signerai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris*, paraissent plutôt les expressions d'un homme qui ne rougit de rien, que celles d'un honnête-homme indigné d'être accusé d'un crime.

La mere & le fils sont conduits chez le commissaire qui passe pour un homme très-doux & très-sage: on ôte les menottes au fils, & tout deux libres signent devant lui leur condamnation. On les mene en prison, & la chose paraît juste. Détenus en prison, ils renoncent d'abord à leur prétention chimérique; ils écrivent, dit-on, à un ancien avocat, leur conseil, qu'ils se

désistrent. Les sœurs du malheureux vont chez le même commis de police qui a intimidé leur frere & leur mere ; elles implorent la pitié du magistrat de la police dans une lettre qu'elles lui écrivent chez ce même commis. Alors nulle probabilité en faveur des accusés ; tout est contr'eux ; tout est pour le maréchal de camp. Plus de procès. L'affaire est consommée. Point du tout, on la fait revivre ; elle devient plus violente & plus obscure qu'auparavant.

Nouvelles probabilités contre la famille aux cent-mille écus.

Le petit-fils & la mere encouragés par un homme qui fut autrefois avocat, rétractent leur aveu, & reviennent contre leur signature, Ils soutiennent qu'on les a violentés chez le procureur, qu'on les a battus, qu'on les a menacés de la corde s'ils ne signaient pas. Ils crient qu'ils ont cédé à la tyrannie, mais qu'enfin, ayant repris leurs sens, ils esperent tout de la justice.

Ici le *calcul des probabilités* augmente contr'eux. Vous prétendez avoir été maltraités, & vous signez chez un commis-

faire que vous méritez de l'être ! Vous dites qu'on vous a traités de coquins, & vous signez que vous êtes des coquins ! Vous criez qu'on vous a menacés de la corde, & vous signez que vous avez fait une action à vous faire pendre ! Et chez qui écrivez-vous votre condamnation ? chez un commissaire honnête - homme, à qui vous pouviez au contraire rendre une plainte juridique contre vos bourreaux qui vous ont fait, dites-vous, tant de violence. La crainte a arraché votre aveu & conduit votre main ! Quelle crainte aviez-vous, si vous étiez innocens ? C'était aux suppôts de la police, à ces bourreaux volontaires de deux citoyens, à trembler. Ne sentez-vous pas qu'en les déferant à la justice, vous aviez pour vous tout Paris & toute la France ? Le peuple aurait voulu déchirer ces barbares. Leurs vexations étaient ce qui pouvait vous arriver de plus avantageux. Il n'y a pas un homme dans Paris qui à votre place eut été seulement tenté de faire le lâche mensonge que vous dites avoir fait. Quoi ! vous, docteur en droit, vous mentez pour vous couvrir d'opprobre vous & votre ayeule & toute votre pauvre famille ! Vous vous calomniez exprès pour perdre cent-mille écus que vous réclamiez,

vous vous calomniez pour vous perdre vous-mêmes !

Cette probabilité contre vous & en faveur de votre adversaire est très-grande. Je l'évalue au double de la vraisemblance qui naissait des billets de l'officier, c'est-à-dire, à deux cent. Ainsi il a pour lui deux-cent quatorze.

Intervention d'un ancien tapissier sollicitateur de procès dans cette affaire.

Un sollicitateur de procès, (je ne puis le nommer autrement, puisqu'il sollicite) un homme, dis-je, qui n'est ni parent, ni ami de la famille, achete ce procès de votre grand-mère, pour la somme de cent quinze mille livres qu'il doit prendre un jour sur les biens restans au maréchal de camp, s'il le gagne; moyennant quoi il se charge des frais. Voilà un étrange marché. On dit que la seule conviction, la seule pitié pour une famille opprimée, lui a fait entreprendre cette action généreuse. Il ne fallait donc pas l'avilir en prenant de l'argent. Si au contraire il en avait donné, comme tant de personnes en ont prodigué dans la catastrophe des Calas & des Sirven, pour venger l'innocence évidemment re-

connue, il mériterait l'estime & la reconnaissance de tout le public; & la probabilité pour la cause de la famille augmenterait considérablement. Mais sa conduite intéressée, loin de fortifier les vraisemblances, les diminue.

Toutefois il paraît qu'elle ne les diminue pas de beaucoup; car il se peut que cet homme soit avide, & que la famille soit innocente. Il est vraisemblable sur-tout qu'il ait cru qu'en justice réglée, des billets payables à ordre l'emporteraient sur toute autre considération; qu'on jugerait au parlement comme on juge aux consuls, & à la conservation de Lyon; que les preuves testimoniales ne seraient point admises, quand les preuves par écrit parlent si haut.

Que fait-il donc? C'est lui qui avec un homme autrefois avocat, ranime le courage abattu du jeune homme & de sa mère qui ont fait l'aveu du crime à eux imputé: c'est lui qui les excite à renier cette confession extorquée par la violence. Il dresse leur requête, il parle en leur nom, il les présente au public & aux juges comme des victimes sous le couteau de la tyrannie. Il obtient leur élargissement. Presque toute la France élève la voix avec lui pour une
famille

famille du peuple trompée, volée, opprimée par un homme qui n'a pour lui que sa qualité & des dettes. Ces dettes le rendent très-suspect; sa qualité ne lui sert pas de défense dans l'esprit d'une nation alarmée, qui a vu tant d'hommes indignes de leur nom, se deshonorcr par des actions basses & cruelles.

L'intervention de ce sollicitcur ferait donc une grande probabilité pour les accusés, si elle était gratuite; mais étant mercénaire, elle semble être contr'eux; & tout ce qu'on peut faire de plus favorable pour eux, c'est de ne la pas comp-ter.

Mais il y a ici une réflexion importante à faire.

D'un côté, si l'officier n'est pas de bonne foi, il n'y a qu'un délinquant. De l'autre, si le jeune homme a trompé l'officier, il y a neuf criminels, lui, sa mere, sa grand-mere, ses deux sœurs, ses deux témoins, le sollicitcur qui achete ce procès, l'ancien avocat qui a servi de conseil.

Mais de tous ces complices, il se peut qu'il y en ait plusieurs de séduits & de trompés. L'ancien avocat, le sollicitcur peuvent l'avoir été; les deux sœurs, la grand-mere elle-même peuvent avoir été

subjuguées par le jeune homme. Tout cela ne présente encor à l'esprit que de funestes doutes. Mais d'un côté neuf plain-
gnans , & de l'autre un seul , semblent di-
minuer les probabilités qui parlaient en
faveur de l'officier. Réduisons-les à cent-
cinquante.

*Mort & testament de la grand-mère
pendant le procès.*

Le calcul va bien changer. L'ayeule, sur
qui roule toute l'affaire, paye enfin le tri-
but à la nature ; elle reçoit les sacre-
mens , & fait son testament le jour même
de sa mort.

Il n'est point dit par ses avocats qu'elle
ait fait serment sur l'eucharistie d'avoir
prêté les cent mille écus au maréchal de
camp ; mais elle le dit par son testament.
Et cet acte , fait immédiatement après sa
communion , peut être regardé comme un
serment fait à Dieu même. Cette proba-
bilité , dépourvue de toutes les circonstan-
ces qui pourraient l'affaiblir , est la plus
forte de toutes : elle est du double plus
puissante que celle de l'aveu de la four-
berie , fait par sa fille & par son petit fils ;
parce que cet aveu a pu , à toute force ,

être arraché par des violences. Cet aveu a été rétracté, & le testament ne peut l'être. Les dernières volontés d'une mourante, après avoir communiqué, sont assurément plus croyables qu'une confession faite en tremblant devant un commissaire. Je n'hésiterais pas à faire valoir cette probabilité au dessus de toutes les vraisemblances qui déposent contre la famille.

Mais aussi pesons tout : considérons qu'il y a plus d'un exemple de fausses déclarations de mourans. Qui a cru tromper Dieu pendant sa vie, peut croire le tromper à sa mort. Une femme qui prête à usure au dessus du taux du roi, peut n'avoir pas la conscience bien délicate. Il paraît qu'elle a demeuré dans la rue Quinquempoix, à - peu - près vers le tems du système : & cette rue n'était pas l'école de la probité.

Cette femme qui confirme par son testament la vente de son procès pour (*) cent quinze mille livres à un sollicitateur, peut

(*) Les [avocats ne sont pas d'accord sur la somme, ceux de l'officier-général disent 10500 liv. les autres l'évaluent à 60000 livres, mais il résulte que ce procès a été vendu.

avoir été encouragée par ce sollicitateur. Le soin de sa réputation & de sa famille peut l'avoir emporté dans son cœur sur la crainte de Dieu même. Entre le malheur d'exposer ses enfans à des peines très-rigoureuses, & la hardiesse d'un mensonge, elle a pu ne pas balancer.

La Genep, dont nous avons parlé, fit une déclaration plus importante en mourant, & elle était fautive.

Dans l'étonnant procès de la comtesse de S. Géran, la sage-femme qui l'avait gardée, jura sur l'eucharistie avant de mourir, que la comtesse n'avait point accouché. Et les juges n'eurent aucun égard à ce serment.

Un nommé Cognot ayant assuré par son testament que celle qui depuis se dit sa fille, ne l'était pas, ne fut point cru par le parlement.

Cérifantes institua dans Naples le duc de Guise son exécuteur testamentaire, il lui légua sa vaisselle d'or, ses diamans à la duchesse de Popoli, vingt-mille pistoles aux jésuites, trente-mille à ses parens; il n'avait rien.

On a vu cent testamens frauduleux depuis celui de Sir Ciapelletto, jusqu'à celui de Cérifantes.

Pourquoi notre veuve affirme-t-elle dans ce dernier acte que son petit-fils a porté 300000 liv. en or en treize voyages? Elle ne l'a pas vu, & cela peut lui avoir été dicté par lui.

Sa déclaration ne rend pas les treize voyages de son petit fils moins ridicules; sa fille & son petit fils n'en ont pas moins avoué devant un commissaire un crime assez grand : la possession de cent-mille écus en or, sans en faire usage pendant plusieurs années, n'en est pas moins improbable. Elle avait tenu un appartement de mille livres dans la rue Quinquempoix, vers le tems du système, & immédiatement après la mort de son mari, elle prit un logement de 250 liv. & ensuite de 400 livres, ce qui fait croire que son mari n'avait pas fait une grande fortune, & que ces cent-mille écus en or pourraient bien être une fable.

Toutes ces vraisemblances, balancées avec son testament, paraissent lui ôter beaucoup de son poids. Ayant donc porté à cent contre la famille la valeur de l'ayeux fait par les accusés, je ne peux porter plus haut la valeur du testament. En ce cas, je réduirai à cinquante les probabilités de l'accusateur.

*Nouvelles probabilités à examiner dans
cette affaire.*

Il faut tâcher de pénétrer le mystère d'iniquité qui paraît presumable, mais qui est pourtant très-extraordinaire dans la famille accusée, dans ses témoins & dans ses fauteurs.

Voilà un jeune homme, sa mère & ses sœurs qui demandent justice à grands cris & qui disent : on nous vole notre subsistance. Ils demandent vengeance de la cruelle persécution qu'ils ont soufferte. Ils prétendent avoir été forcés par les menaces, par les coups, par les chaînes, à s'avouer coupables, lors même qu'on leur arrachait toute leur fortune. Les sœurs elles mêmes se plaignent que le commis de police qui a extorqué un aveu de leur frère avec fureur, en a obtenu aussi un de leur main par fourberie; elles reviennent avec leur frère & leur mère contre cet aveu. Serait-il possible que quatre personnes, si intéressées à nier une telle iniquité, l'eussent confessée, si la vérité ne les y eut pas forcées? Mais enfin elles prétendent qu'elles n'ont été forcées que par la crainte. Il leur est permis de réclamer contre une charte privée, contre dix heures entières

d'un interrogatoire illégal, contre l'autorité qui les a accablées. Le jeune homme, sans secours & sans protection, produit des témoins, & redemande son bien, le testament de sa grand-mère à la main.

Allons pas-à-pas.

Quant au testament, il paraît qu'il ne prouve rien, parce qu'il prouve trop. La testatrice y articule cinq-cent-mille francs au lieu de trois-cent-mille. Elle suppose, ou plutôt on lui fait supposer qu'elle a donné deux-cent-mille livres à sa fille, & on ne voit ni l'origine, ni l'emploi de ces deux-cent-mille livres. Cela seul est un puissant indice que la testatrice était une fourbe, ou qu'on a suggéré, & très-mal adroitement suggéré ce testament à une femme de quatre-vingt-huit ans, qui prétendait n'avoir jamais eu que ces cent-mille écus de bien, & qui, en se contredisant elle-même, prétend en avoir donné déjà deux-cent-mille autres. Si sa fille ne peut montrer devant les juges l'emploi de ces prétendus deux-cent-mille francs, il est plus que probable que la mère a menti en mourant; & la fausseté de deux-cent-mille livres est la plus forte présomption de la fausseté des trois-cent-mille.

Mais le jeune homme aux treize voyages a pour lui des témoins & des fauteurs qui jusqu'à présent n'ont pas paru se démentir aux yeux du public, & qui trop avertis du danger de se rétracter, pourront ne se démentir jamais.

On est donc réduit jusqu'à présent à peser leur témoignage. L'un des témoins est un cocher devenu piqueur & chassé de chez son maître. Il dit avoir aidé à compter l'or, & à faire les sacs que le jeune homme a portés chez l'officier. On prétend qu'il a été séduit par des promesses d'argent, & par une courtière condamnée ci-devant à être enfermée à l'hôpital; mais il peut aussi n'être point complice; il peut n'avoir déposé que ce qui lui a paru vrai. Et quoique sa condition & toutes ses démarches le rendent très-suspect, on ne doit le juger coupable qu'après l'avoir convaincu.

Le second témoin, qui dépose avoir vu le 23 septembre 1771, porter l'or chez l'officier, était, à ce que l'on assure, ce jour-là même frotté de mercure dans la rue Jacob, chez un chirurgien. Il est bien aisé de savoir de ce chirurgien & de toute sa maison, si ce malheureux put sortir avant ou après une pareille opération.

Or, s'il est vrai que ce témoin ait passé cette journée dans la maison où il subissait le grand remède, tout sera bientôt mis au grand jour. Un faux-témoin en pourra faire découvrir un autre. On verra pourquoi un sollicitateur de procès aura acheté cent-quinze-mille livres cette affaire criminelle, comme on achete une métairie; pourquoi un homme qui fut autrefois avocat a déterminé le prêteur & sa mere à revenir contre leur aveu & contre leur signature. Enfin la vérité sera connue.

S'il ne reste que des probabilités, que faire?

Mais si les témoins vrais ou faux persistent, si l'une des deux parties s'obstine à dire: *j'ai prêté cent mille écus*, & l'autre à nier qu'elle ait reçu cet argent; si les preuves manquent, à quoi serviront les probabilités?

Certainement, s'il y a quelque chose de vraisemblable dans cette affaire, ce n'est pas qu'un officier-général ait formé le dessein de voler une famille qui offrait de lui prêter de l'argent, qu'immédiatement après avoir reçu cet argent il ait juré ne l'avoir point touché, lorsqu'il a signé qu'il l'avait

touché; il n'est pas probable que possesseur de tant d'or, il ait refusé de donner une légère rétribution à une courtière qui lui aurait en effet procuré trois-cent-mille liv. & que par ce refus étonnant il se soit plongé dans un tel précipice.

Il est bien plus naturel de soupçonner un jeune homme sortant de l'étude d'un procureur, associé avec un cocher, avec un homme plus vil encor, connu seulement dans cette affaire par une maladie honteuse, avec un tapissier, devenu sollicitateur de procès.

Si le public prononce entre des vraisemblances, il pensera que ce jeune homme fin & hardi a profité de l'imprudente facilité d'un officier qui a donné ses reçus en attendant son argent.

Ajoutez à ces présomptions l'absurdité d'une somme d'environ cent-mille écus donnés autrefois à la grand-mère par un Chotard mort insolvable, & remis à la même vieille par un Gillet qui n'existait plus. Joignez-y l'absurdité ridicule de porter à pied en treize voyages un somme si considérable & qu'on pouvait si aisément transporter dans une voiture.

Ces probabilités, toutes puissantes qu'elles sont, ne sont pas des preuves pérempt-

soires pour les juges ; elles indiquent la vérité & ne la démontrent pas. On a vu même quelquefois cette vérité , qu'on cherche avec tant de soin , démentir en se montrant , toutes les vraisemblances qu'on avait prises pour elle. Des billets à ordre , en bonne forme , font disparaître toutes les apparences contraires. Vous êtes d'un âge mûr , vous êtes pere de famille , vous avez promis de payer trois-cent-vingt-sept-mille livres , valeur reçue. Payez-les , comme vous consentez de payer les douze-cent francs que vous avez reçus du même prêteur. La dette est pareille ; la loi est précise. On ne plaide point contre sa signature , en alléguant de simples probabilités.

Ceux qui sont persuadés que l'officier n'a point reçu les cent-mille écus qu'on lui demande , avec l'intérêt usuraire de 27000 l. diront : il est vrai qu'en général on ne peut rien opposer à une promesse *valeur reçue* ; ce mot seul est la preuve légale de la dette. Mais si un homme a fait un billet , valeur reçue , de cent mille écus à un mendiant , sera-t-il obligé de les payer ? non sans doute. Pourquoi ? c'est que la loi ne juge une promesse payable que parce qu'elle présume l'argent reçu en effet. Or , elle ne peut présu-

mer que cette somme ait été reçue de la main d'un mendiant.

Il s'agit donc ici de voir s'il est aussi probable que l'officier n'a point reçu cent-mille écus de la pauvre famille du troisième étage, qu'il serait probable que cet autre homme n'aurait point touché ces cent-mille écus de la main d'un gueux qui demandait l'aumône.

Voilà comme peuvent raisonner les partisans de l'officier.

Les partisans de la famille du troisième étage répondront que la comparaison n'est point admissible; qu'on ne voit point de mendiants riches de cent-mille écus, mais qu'on a vu plus d'une fois de vieilles avares posséder beaucoup d'or dans leur coffre. Ils diront que la loi ne force personne à montrer l'origine de sa fortune; que la famille du prêteur n'a découvert la source de sa richesse que par surabondance de droit. Que si chaque citoyen était obligé de faire voir d'où il tient l'argent qu'il a prêté, on ne prêterait plus à personne, que la société serait dissoute. Malheur, diront-ils, aux imprudens majeurs qui font des billets à ordre mal-à-propos. Eux on promis quatre millions à un pauvre de

l'hôpital, valeur reçue, il faudrait les payer à l'échéance, si on les avait.

Maintenant, que pensera l'homme impartial & désintéressé ?

Ne croira-t-il pas qu'il faut une preuve victorieuse pour annuler des billets de 327,000 l. à ordre, & que les juges sont ici réduits à forcer par une enquête sévère les accusés à faire devant eux le même aveu qu'ils ont fait devant le commissaire, c'est-à-dire, de confesser qu'ils n'ont jamais prêté cent mille écus ?

Cet aveu arraché par la justice, est-elle la seule pièce qui puisse détruire une promesse par écrit ?

Les avocats des deux parties se contredisent hautement ; l'un assure que la grand-mère était très-riche, qu'elle vivait avec splendeur, qu'elle était servie à Vitri en vaisselle d'argent ; que son petit-fils a bien voulu faire cinq lieues à pied pour porter cent mille écus sous sa redingote, à un homme qu'il voulait obliger ; que ses témoins sont de très-honnêtes gens, au dessus de tout reproche ; que leur solliciteur, qui a eu la complaisance d'acheter cet étrange procès en exigeant cent-quinze-mille liv. & de se réduire ensuite à soixante mille, est un très-rare exemple de géné-

30 JOURNAL HELVÉTIQUE

rosité; que les courtieres qui ont conduit cette affaire sont très-vertueuses.

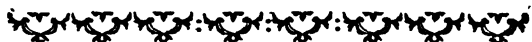
L'autre proteste que la grand-mère subsistait de l'infame métier de prêter sur gages; que le jeune homme aux treize voyages n'en a fait qu'un seul; que ses témoins sont de vils fripons; que le solliciteur est un homme qui prête sur gages ouvertement, & qui n'a offert son ministère à la vieille que parce qu'il est du même métier qu'elle; qu'il a été autrefois laquais, ensuite tapissier, & qu'enfin les courtieres avec lesquelles la famille prêteuse était liée avaient une conduite digne de leur profession.

J'ajouterai qu'il y a présentement dans ma maison un domestique de livrée, qui assure avoir diné plusieurs fois avec le jeune homme aux cent mille écus, qui aspirait à une place de magistrat. Il m'a dit devant témoins, que des deux sœurs de ce magistrat, l'une travaillait en broderie pour les marchands du pont-au-change, l'autre était couturière; que la grand-mère prêtait sur gages par des tiers, mais que du reste il n'avait jamais entendu faire aucun reproche à la famille.

Parmi tant de contradictions, il est évident que les interrogatoires peuvent

seuls jetter du jour sur tant d'obscurités.

Décidez, messieurs : vous êtes justes, éclairés, appliqués & sages. Mais quelle pénible fonction de se priver du sommeil & de toutes les consolations de la vie, pour la consumer à résoudre tous les problèmes que la cupidité, l'avarice, la perfidie, la méchanceté accumulent continuellement sous vos yeux ! Vous seriez bien plus à plaindre que les plaideurs, si vous n'étiez soutenus par la noblesse de votre ministère.



III. *L'Oiseau de Mauleon*, Merkwurdige rechtshandel, &c. c'est-à-dire, *recueil de mémoires concernans diverses questions de droit interressantes ; par M. L'Oiseau de Mauleon, traduites du Français. Zurich, chez Orell, Gesner, Fueslin & compagnie. 1772. vol. 12^o. de 480 pag.*

LA brillante réputation que M. L'oiseau de Mauleon s'était acquise à si juste titre dans le barreau français, exigeait non seulement que l'on prit soin de rassembler & de donner réunis au public ces mémoires, fruits précieux de son rare génie, & de sa

plamé éloquent, mais encore qu'on les fit connaître chez les peuples étrangers par le secours des traductions. C'est ce qu'un homme de lettres s'est proposé relativement à l'Allemagne, dans l'ouvrage que nous annonçons. Le premier volume contient 5 mémoires. Le 1 est en faveur de trois soldats aux gardes; le 2 & le 3 ont pour objet la bruyante affaire de M. de Valdahon, contre M. le Monnier; le 4 est destiné à la défense d'un régent du college de Montaigu, contre la veuve d'un porteur d'eau. Le 5 enfin, & le plus intéressant de tous, est celui que M. L'Oiseau de Mauléon composa en faveur de la malheureuse famille des Calas, & qui ne contribua pas peu à la justice qui lui a été rendue.





SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTERAIRES
DE L'EUROPE.

F R A N C É.

I. *Fables , ou allégories philosophiques.*
Par M. DORAT. A la Haye 1772. & se
trouve à Paris chez Delalain. vol. 8°.

ON doit distinguer avec soin M. *Dorat* de ce grand nombre de fabulistes modernes , qui tous n'ont cherché qu'à imiter un auteur inimitable , comme si sa maniere étoit la seule qui put convenir à ce genre d'ouvrage , & que l'on ne put réussir qu'autant qu'on approcherait de ce modele. M. *Dorat* a travaillé selon la maniere qui lui est propre & il est original à cet égard. On trouve à la tête de ce recueil des réflexions

interressantes sur la nature de l'apologue, son origine, son but, & ses bornes. Esope & Phedre étaient esclaves, Pilpay obéissait à un despote, la Fontaine, libre par sa naissance, mais timide par caractère & très-peu répandu dans la société, semblait s'imposer des ménagemens par rapport à ceux qui l'environnaient. La fable paraît née d'un combat entre la liberté de penser & la crainte de déplaire. Elle cache sous la fiction qui amuse, la leçon qui pourrait aigrir. C'est un voile dont la vérité daigne se servir pour ne pas blesser l'amour propre. Le ton de M. *Dorat* est simple, on y trouve peu d'ornemens étrangers, c'est un premier mérite, mais bien inférieur à l'art avec lequel il fait varier ses sujets & multiplier ses leçons. On en jugera par le petit nombre de fables que nous allons extraire de ce charmant recueil.

Le jugement de Paris est connu de tout le monde. M. *Dorat* a su le traiter d'une manière neuve & en tirer les plus utiles leçons. C'est le sujet de la fable suivante.

A LA PLUS BELLE! *On sait bien qu'autre-*
fois

Cette devise arma trois immortelles;

S.E P T E M B R E. 1772. 35

*Le prix de la beauté fut disputé par elles.
Pour les juger , de Paris on fit choix ;
Il avait les yeux du bel âge ,
Les mœurs des champs , un cœur bien
amoureux,
Et la nymphe au léger corsage
A ses regards écliprait tous les Dieux.
Il était enivré , c'est être plus que sage.
Juno étale envain son faste & sa gran-
deur ;
Envain Pallas fait briller son armure ;
Mais d'un air ingenu détachant sa cein-
ture ,
Vénus sourit ; ce sourire est vainqueur.
Fier d'avoir jugé trois déesses ;
Paris bientôt laisse égarer ses vœux ;
L'amour & ses molles tendresses
N'enchaînent plus son cœur audacieux.
L'ingrat méprise ses maîtresses ,
Pour la palme du cirque & de plus nobles
jeux.
Priam le reconnaît. Adieu la bergerie.
Près du trône on respire un air empoison-
neur.*

Le courtisan a gâté le pasteur.

Dans sa brillante rêverie

Il embrasse un fantôme & renonce au bonheur.

Son jugement alors revient en sa mémoire ;

Venus, dit-il, m'a d'abord ébloui ;

Mais Junon peut m'ouvrir les sentiers de la gloire ,

Junon est la plus belle & l'emporte aujourd'hui.

Semblable à la première , une pomme est construite ,

Présent intéressé d'un cœur ambitieux :

Même devise à l'entour est écrite ;

Puis on l'adresse à la reine des cieux.

Hélène est enlevée & la guerre s'allume.

Le Stmoïs roule des flots de sang ;

Les vieux jours de Priam coulent dans l'amertume ;

Cassandre est outragée au mépris de son rang ;

Sa ville enfin succombe & le feu la consume ;

Sur des monceaux encor fumans ,

*Paris blessé se dérobe au carnage ,
 A travers les embrasemens ,
 Et se fait transporter sous le même bocage
 Qui vit fleurir ses premiers ans.
 Instruit par le malheur , éclairé par le
 tems ,
 Il abjura les vains amusemens
 Qui berçaient son enfance & troublaient
 son jeune âge.
 Il détesta l'ambition ,
 Son tumulte insensé , ses plaisirs infideles ,
 Et tous ces faux honneurs qu'entraînaient
 avec elles ,
 Les étincelles d'Ilion.
 Venus est sans attraits pour un cœur sans
 ivresse ;
 Junon le touche moins encor ,
 Et s'il dispose un jour d'un autre pomme
 d'or.
 Elle sera pour la sagesse.*



LE BUREAU ET LA TOILETTE.

DANS le magasin d'un Persan

Qui brocantait dans toute la Syrie
Une toilette fort jolie ,
Quoiqu'elle parlât musulman ,
Se trouvoit par hazard près d'un bureau
sévère ,
Meuble autrefois d'un membre du di-
van ,
Turc s'il en fut , & Turc atrabilaire.
“ Pour m'approcher suis-tu bien què
je suis ,
Dit-il bientôt à sa voisine ?
Dans les états tout s'achemine.
A l'aide de mon noir tapis.
Je suis un très-grand politique.
Sans moi point de contrats , sans moi plus
de traités.
Les actes importans me sont tous présen-
tés ;
J'ai la confiance publique. „
“ Pédant , c'est bien à toi de vouloir pren-
dre un ton ,
Dit la toilette , écoute , & lutte , si tu l'o-
ses.
J'habitais le sérail dans ma jeune saison ;

Tu jugeais les effets , j'appercevais les causes.

Par un seul mot , si tu fais voir ,

Tu verras quel est mon mérite.

J'ai pendant plus d'un an, soutenu le miroir ,

D'une Sultane favorite.

Disgrace , entreprises , faveur ,

J'épiaïs tout dans son principe.

Plus d'une fois le grand Seigneur

A mes côtés fuma sa pipe.

Le Cadi fut biffé tout net ;

Ce juge avait trop de lumieres.

Mahmoud fesait bien le sorbet ,

On le fit chef des jannissaires.

Certain bacha fut empalé

Pour un rêve de la sultane ;

Traité par elle de profane ,

Un derviche fut étranglé.

Chaque petite fantaisie ,

Causait un grand événement ;

Enfin le sort de la Syrie

Dependait d'une bouderie ,

40 JOURNAL HELVETIQUE.

D'un œil battu, d'une humeur d'un moment,

Ou quelquefois d'une insomnie.

J'ai La porte s'ouvrit, elle n'acheva pas.

Un seul témoin, vaut mieux que cent gazettes.

*Dieux ! faites parler les toilettes,
Et nous saurons les secrets des états.*



LE TONNERRE ET LES GRENOUILLES.

LA foudre grondait dans les airs,

Les vents entrechoquaient les nues

Où serpentait la lueur des éclairs :

Les champs étaient noyés & les moissons perdues.

Pendant ce tumulte effrayant

Sous leur habitacle aquatique,

Des grenouilles tremblaient. Je le crois à présent.

Plus de danse & plus de musique ;

Une morne terreur avait gagné l'étang,

*Et consterné la république,
C'est notre faute assurément ,
Dit à peu près dans son rauque lan-
gage.*

*La doyenne du marécage ;
Calmons du ciel le courroux éclatant ,
Nous seules allumons ses carreaux redou-
tables.*

*Quand Jupin tonne, il est constant
Que les grenouilles sont coupables.*



LE LABOUREUR ET LE BOURGEON.

*UN laboureur , déjà courbé par l'âge ,
Dans son verger admirait un bour-
geon ,*

*A quoi t'amuses-tu , lui dit son compa-
gnon ?*

*Pour la fleur ou le fruit je garde mon
hommage.*

*Tout cela , comme à moi , ne va point t'é-
chapper ,*

Lui répond alors notre sage.

A chaque instant la mort peut me frapper.

Tu n'es , toi , qu'au tiers du passage.

Pour me hâter , j'ai mès raisons.

Les roses du printems sont pour moi des largeesses.

*O nature ! incertain de jouir de tes dons ,
J'aime à jouir de tes promesses.*



II. *Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes. Tom. I.*

QUELQUE éloignés que nous soyons d'adopter toutes les assertions hardies & de souscrire sans réserve au ton décisif qui caractérisent cet intéressant ouvrage , nous ne pouvons qu'applaudir en général aux vues respectables de l'auteur , dont le bien de l'humanité paraît avoir dirigé la plume , & nous croyons lui devoir l'attention de faire connaître à nos lecteurs par quelques morceaux choisis , la manière pleine de force & de chaleur avec laquelle il traite

les divers objets qui l'occupent. Le tableau de la Hollande, envisagée relativement à sa politique mercantile, pourra en donner une idée assez juste.

Si la république de Hollande, *dit notre auteur*, ne regarde pas comme imaginaires les dangers que l'amour du bien général des nations nous fait pressentir pour son commerce, elle ne doit rien oublier pour les prévenir. Il faut qu'elle ne perde pas de vue que la compagnie, depuis son origine jusqu'en 1722, a reçu environ quinze cent vaisseaux, dont la charge coûtait dans l'Inde trois cent cinquante & un million six cent quatre-vingt-trois mille florins, & a été vendue plus du double en Europe: qu'en envoyant trois millions de florins dans l'Inde, elle parvient à se procurer des retours annuels de vingt millions de florins, dont le cinquième au plus se consomme dans les provinces-unies, qu'au renouvellement de chaque octroi, elle a donné des sommes considérables à la république; qu'elle a secouru l'état lorsque l'état a eu besoin d'être secouru; qu'elle a élevé une multitude de fortunes particulières qui ont prodigieusement accru les richesses nationales; enfin qu'elle a doublé, triplé peut-être l'activité de la métropole,

en lui présentant fréquemment l'occasion de former de grandes entreprises.

Toute cette prospérité est prête à s'évanouir, si le souverain n'emploie son autorité pour la conserver. Il le fera. Cette confiance est due à un gouvernement qui a cherché à entretenir dans son sein une multitude de citoyens, & à n'en employer qu'un petit nombre dans ses établissemens éloignés. C'est aux dépens de l'Europe entière que la Hollande a sans cesse augmenté le nombre de ses sujets. La liberté de conscience dont on y jouit, & la douceur des loix, y ont attiré tous les hommes qu'opprimaient en cent endroits l'intolérance & la dureté du gouvernement.

Elle a procuré des moyens de subsistance à quiconque voulait s'établir & travailler chez elle. On a vu en différens tems les habitans du pays que dévastait la guerre, aller chercher en Hollande un azyle & du travail.

L'agriculture n'y a jamais pu être un objet considérable, quoique la terre y soit cultivée aussi parfaitement qu'elle puisse l'être. Mais la pêche du hareng lui tient lieu d'agriculture. C'est un nouveau moyen de subsistance, une école de matelots. Nés sur les eaux, ils labourent la mer: ils en

tirent leur nourriture : ils s'aguerrissent aux tempêtes , ils apprennent sans risque à vaincre les dangers.

Le commerce de transport qu'elle fait continuellement d'une nation de l'Europe à l'autre , est encore un genre de navigation qui ne consomme pas les hommes , & les fait subsister par le travail.

Enfin , la navigation , qui dépeuple une partie de l'Europe , peuple la Hollande. Elle est comme une production du pays. Ses vaisseaux font ses fonds de terre , qu'elle fait valoir aux dépens de l'étranger.

On connaît chez elle le luxe de commodité ; il y est sans recherche. On y connaît celui de la bienséance ; il s'y trouve avec modération. La Hollande ignore celui de la fantaisie. Un esprit d'ordre , de frugalité , d'avarice même regne dans toute la nation , & il y a été entretenu avec soin par le gouvernement.

Les colonies sont gouvernées par le même esprit. On ne les peuple guère que de la lie de la nation , ou d'étrangers ; mais des loix sévères , une administration juste , une subsistance facile , un travail utile donnent bientôt des mœurs à ces hommes renvoyés de l'Europe parce qu'ils n'en avaient pas.

Le même dessein de conserver sa population préside à son économie militaire; elle entretient en Europe un grand nombre de troupes étrangères, elle en entretient dans les colonies.

• Les matelots en Hollande sont bien payés, & les matelots étrangers servent continuellement ou sur ses vaisseaux marchands, ou sur ses vaisseaux de guerre.

• Pour le commerce, il faut la tranquillité au dedans, la paix au dehors. Aucune nation, excepté les Suisses, ne cherche plus à se maintenir en bonne intelligence avec ses voisins, & plus que les Suisses elle cherche à maintenir ses voisins en paix.

• La république conserve l'union entre les citoyens par de très-belles loix qui indiquent à chaque corps ses devoirs, par une administration prompte & déintéressée de la justice, par des réglemens admirables pour les négocians.

Pour le commerce, il faut de la bonne foi. Aucun gouvernement ne l'affûre comme celui de la Hollande. L'état en a dans les traités, & les négocians dans les marchés.

Enfin, nous ne voyons en Europe aucune nation qui ait mieux combiné ce

que sa situation , ses forces , sa population lui permettent d'entreprendre , & qui ait mieux connu & suivi les moyens d'augmenter sa population & ses forces. Nous n'en voyons aucune qui , ayant pour objet un grand commerce & la liberté, qui s'appellent, s'attirent & se soutiennent, se soit mieux conduit pour conserver l'un & l'autre.

Il n'y a point de pays dans l'univers, qui dut inspirer plus d'attachement à ses habitans. Quels sentimens de patriotisme ne devrait-on pas en effet attendre d'un peuple qui peut se dire à lui-même : cette terre que j'habite, c'est moi qui l'ai rendue féconde ; c'est moi qui l'ai embellie, c'est moi qui l'ai créée. Cette mer menaçante qui couvrait nos campagnes, se brise contre les digues puissantes que j'ai opposées à sa fureur. J'ai purifié cet air que des eaux croupissantes remplissaient de vapeurs mortelles. C'est par moi que des villes superbes pressent la vase & le limon qui portaient l'océan. Les ports que j'ai construits, les canaux que j'ai creusés reçoivent toutes les productions de l'univers que je dispense à mon gré. Les héritages des autres peuples ne sont que des possessions que l'homme dispute à l'homme ;

celui que je laisserai à mes enfans, je l'ai arraché aux élémens conjurés contre ma demeure, & j'en suis resté le maître. C'est ici que j'ai établi un nouvel ordre physique, un nouvel ordre moral. J'ai tout fait où il n'y avait rien. L'air, la terre, le gouvernement, la liberté : tout est mon ouvrage. Je jouis de la gloire du passé, & lorsque je porte mes regards sur l'avenir, je vois avec satisfaction que mes cendres reposeront tranquillement dans les mêmes lieux où mes peres voyaient se former des tempêtes. Que de motifs pour idolâtrer sa patrie ! Cependant il n'y a plus d'esprit public en Hollande : c'est un tout dont les parties n'ont d'autre rapport entr'elles que la place qu'elles occupent.

Républicains ! le feu sacré de la liberté ne peut être entretenu que par des mains pures. Vous n'êtes pas dans ces tems d'anarchie, où tous les souverains de l'Europe également contrariés par les grands de leurs états, ne pouvaient mettre dans leurs opérations ni secret, ni union, ni célérité ; où l'équilibre des puissances ne pouvait être que l'effet de leur faiblesse mutuelle. Aujourd'hui l'autorité devenue plus indépendante assure, aux monarchies des avantages dont un état libre ne jouira jamais.

jamais. Que peuvent opposer des républicains à cette supériorité redoutable ? Des vertus ; & vous n'en avez plus. Que voulez-vous que nous répondions à ces hommes qui , par mauvaise foi , ou par habitude , nous disent tous les jours : le voilà ce gouvernement que vous exaltez si fort dans vos écrits : voilà les suites heureuses de ce système de liberté qui vous est si cher. Aux vices que vous reprochez au despotisme , ils ont ajouté un vice qui les surpasse tous , l'impuissance de réprimer le mal. Que répondre à ce que nous venons de dire ? Que la corruption des républiques a un terme affreux , le passage de la licence à l'esclavage , & qu'enfin elles tombent pour toujours dans la classe des peuples soumis dont la corruption n'a plus de terme.



A L L E M A G N E.

III. *Lettre de Hans Jensen , paysan ou laboureur libre , au sol de Bernstorff , à ses compatriotes les paysans Danois ; au sujet des arrangemens pris pour favoriser les progrès de*

*L'agriculture en Dannemarc. A Copenhague
1771.*

CE payfan est un homme qui pense mieux que bien des gens qui se croient instruits : il n'a écrit ici que des choses utiles, & qui seront adoptées par tout où l'on voudra que l'agriculture prospere. Hans Jensen s'est exercé sur une matiere qui demande & suppose les vues les plus étendues, sur l'abolition des communes, généralement prosrites depuis quelques années, parce qu'on a reconnu combien elles étaient préjudiciables, & vouaient à la stérilité les pays où elles étaient établies, & à l'indigence les payfans qui y étaient assujettis. Il suffirait, quand l'expérience générale de tous les tems comme de tous les lieux ne le démontrerait point, il suffirait, disons-nous d'être capable de voir les choses en grand, pour juger à quel point il est avantageux, indispensable, essentiel, que les paturages communs soient abolis, & qu'on les abandonne aux Tartares & aux peuples errans. Ce qu'il y aurait de plus préjudiciable, ce serait de tenter cette réduction en détail, & par petites portions de terrain. Il est une manière plus sûre de proceder, celle qu'on

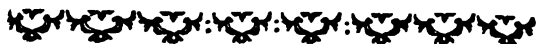
à pris en Angleterre , en Ecoſſe , en Danemarck , en Allemagne , par tout où les gens ſavent penſer & ſe procurer les riches avantages de l'agriculture. Dans tous ces pays on a dit : " Il faut accorder d'un ſeul coup à chaque habitant un terrain ſuffiſant , pour qu'en le cultivant , il y puiſſe nourrir ſa quote-part de beſtiaux qui auraient été nourris par la totalité de ſes concitoyens , ſi le paturage était reſté en commun ; car ſi un propriétaire ne peut améliorer qu'une petite étendue priſe ſur la totalité , il ne pourra que nourrir un peu mieux le nombre de beſtiaux qu'il avait auparavant , ſans pouvoir en nourrir davantage ; cependant la totalité des pâturages communs aura été diminuée ; le même nombre de beſtiaux qui ſe nourriſſaient ſur le commun , ne pourra plus en ſubſiſter , & conſéquemment le propriétaire ſe verra obligé d'en tenir moins. Pour démontrer la juſſeſſe de cette obſervation , ſuppoſons un village qui ait aſſez de pâturages communs pour nourrir mille bêtes à laine , & deux ou trois cent bêtes à corne , outre les chevaux : ſi ces pâturages ſont reſtreints par des parcelles de terrain , que quelques habitans s'appro-

prient, & si cette diminution équivaut en total à la valeur d'un terrain suffisant pour faire paître cent bêtes à laine & huit à dix bêtes à corne, les habitans seront obligés d'en tenir autant de moins; ou bien, il faudra que ceux qui se sont appropriés ces portions de terre, les nourrissent à leurs dépens. Or c'est là ce qui est physiquement impossible, attendu que le même nombre de bêtes, subdivisé en trop petits troupeaux, ne peut trouver sa subsistance dans la portion de pâturage, où l'ensemble aurait pu subsister aisément, en lui conservant sa totalité. La raison de cette impossibilité est que les bêtes foulent beaucoup, & qu'en parcourant peu-à-peu un vaste terrain, l'herbe qui a été mangée le premier jour, a le tems de repousser pendant que les troupeaux mangent le reste, & avant que le tour du premier canton soit revenu. Il en est tout autrement quand les communes sont partagées d'un seul coup, & dans leur totalité: car alors, non seulement il est facile à chaque propriétaire de tenir sa quote part de bestiaux; mais il est clair encore qu'il doit en augmenter considérablement le nombre, pour peu qu'il soit intelligent. Alors le propriétaire distri-

buera ses pâturages, de maniere à pouvoir aisément subvenir à la quantité de ses bestiaux ; par les foins qu'il portera à l'amélioration de son bien, il recueillira plus de foin, il cultivera plus de grain, aura plus de paille, plus d'engrais, & ses champs, ses près, ses jacheres, portant plus, fourniront aussi des fourages plus abondans. „ Tel est le précis de cette lettre, pleine de raison, & qui prouve que s'il existe encore des pays stériles, & dont les habitants languissent dans l'indigence, il n'en faut point chercher ailleurs la cause, que dans le malheureux préjugé qui y laisse conserver la communauté des pâturages. Un tel pays deviendrait riche indispensablement, s'il était distribué & donné en propriété, en autant de portions qu'il y aurait de chefs de famille. L'Angleterre, l'Ecosse, le Dannemarc l'ont éprouvé ; cette méthode est générale. Pourquoi donc ne peut-on point dire qu'elle est universelle ? Un paysan en possession d'un domaine de même grandeur, n'a d'avantage sur son voisin pour l'accroissement de sa fortune, que par une agriculture & une économie bien entendue. Il en est de même d'un état à un autre ; ce n'est que par, une agri-

culture florissante dans toutes ses parties , qu'il peut acquérir une supériorité sur les états qui l'avoisinent , en considérant toujours que la force d'un état ne dépend que des secours qu'il peut tirer de son propre fond ; son industrie est bientôt épuisée si son terrain reste en friche , & s'il lui faut des secours étrangers pour subsister : la bonne agriculture répare toujours le défaut de toute autre industrie , mais l'industrie ne répare pas toujours le défaut de l'agriculture. Si l'on se persuadait bien cette vérité importante , on ne verrait pas des états manquer du nécessaire , lors même qu'ils pourraient vivre dans l'abondance relativement au besoin général. Il faut malheureusement trop de tems pour guerir des préjugés qui aveuglent les hommes sur leurs propres avantages. La force des raisons ne les persuade pas , ce ne sera qu'après un trop long espace de tems qu'ils en seront convaincus. Trop heureux , s'ils savent profiter par l'exemple des fruits que retirent dès à présent les pays où l'abus des biens en communion a été aboli avec tant de succès.





I T A L I E.

IV. *Considérations sur les causes de la faiblesse & la puissance de l'empire de Russie. Turin, sous Amsterdam. 1772.*

LES progrès, les révolutions, l'estime des malheurs passés & des forces actuelles d'un empire qui renferme 3800 lieues dans sa circonférence, & qui menace d'aggrandissement, tel est objet qu'annonce le projet des *considérations sur les causes de la faiblesse & de la Russie*. En traitant un genre d'histoire que Montesquieu seul a osé traiter, l'auteur avertit qu'il n'a pas eu ses secours, que les mémoires de la Russie ont des *lacunes* & qu'il ne se contente pas de faire l'histoire de Pierre le Grand. †

L'immense étendue de l'empire où ne circulaient qu'inégalement, les ordres, les secours, la défense de la capitale, & qui n'offrait que de vastes déserts à envahir, un gouvernement sans loix & sans système, le despotisme sanguinaire de ses chefs ajoutant le carnage de leurs esclaves aux autres causes de dépopulation, une igno-

rance profonde dans tous les ordres, & sur toutes les connaissances utiles, encouragée par des défenses de s'instruire qui étaient presque les seules loix de l'état, des guerres mal conduites contre les Tartares & les Polonais, des divisions sur le choix du tyran qui réunissait les partis pour les égorger, avaient, selon l'auteur, retenu la Russie dans cette stupeur barbare, ce désordre féroce qui en faisait peut-être la contrée la moins civilisée de notre continent.

La déduction des causes de cette faiblesse politique est presque toujours spéculative : c'est un système de maximes générales appliquées à des faits conjecturés. D'après les règles de la politique, l'auteur fait les événemens qui lui manquent, défaut de Montesquieu qu'il appelle un *homme d'esprit*, & qui n'a eu de l'esprit que lorsqu'il substituait les calculs à l'histoire.

Le despotisme anarchique de la Russie eut dissout l'état, si ses causes même ne l'avaient pas modifiée. Si les fureurs despotiques des czars eussent été telles qu'on le dit dans les *considerations*, plusieurs d'entr'eux ne fussent pas périés dans des soulèvemens. On souffre des rois absolus,

mais non pas une suite de monstres tout-puissans ; & les czars ne l'étaient pas , puisque leurs crimes leur coûtaient la tête.

Malgré ses vices fondamentaux , l'état subsista , selon l'auteur , parce qu'il était pauvre ; ses voisins le conquièrent sans l'affervir ; les czars intimidés par les rebellions s'adoucirent.

L'empire n'était pas moins sans forces , sans loix , sans habitans & sans liberté , quand Pierre le Grand monta sur le trône pour le refaire. Mœurs , loix , coutumes , il changea tout ; il créa le commerce , la marine , les arts & des soldats ; il forma des hommes & un empire , en détruisant un conquérant qui l'avait vaincu. Ses défaites avaient été la tactique de ses troupes novices , ses succès soutenus furent des monumens d'une puissance d'autant plus inouïe qu'elle sortait du moule où il l'avait fondue d'une seul jet.

Pierre , disent les considérations politiques , assortit toutes les parties de la puissance politique. Avec tous les talens , il donna toutes les forces a son état naissant , il fut aussi supérieur à ses contemporains , que ses ouvrages le furent aux leurs , comme l'auteur à bizarrement essayé de nous en

convaincre par le parallèle de Louis XIV, & de Pierre le Grand.

Le style de cet ouvrage, vif, rapide, coupé, ferré, n'est pas exempt de négligences & d'inexactitudes. L'auteur a voulu imiter la précision énigmatique de M. de Montesquieu, & ces périodes d'une phrase qui sont, pour ainsi dire, les dévisees des pensées de l'auteur de l'esprit des loix; mais il n'a le plus souvent imité que ses tournures.

Parmi des observations lumineuses, quelques applications neuves, qui supposent l'étude de la législation, & la connaissance des principes; on trouve, des hors-d'œuvre, trop de ces maximes qui n'apprécient jamais les détails & peu de suite dans la marche. Aucune gradation dans l'histoire du gouvernement de Russie. On saute de Volodimir à Pierre le Grand, sans voir remuer la machine politique. Elle semble n'avoir eu qu'un mouvement jusqu'à son réformateur, *il finit son trône* dit l'auteur: cependant la dépopulation, la grandeur de l'empire, les divisions, le despotisme légal, causes supposées de la faiblesse de l'empire, subsistaient toujours: il eut été plus utile d'examiner l'effet des ressorts ajoutés par Pierre que de discuter ses affaires domestiques, & si ce furent les

conseils de la femme qui le sauverent à la journée du Pruth.

Que pour assigner le *nec plus ultra* de la réforme des Russes, l'auteur s'amuse à dire que leur climat s'opposait au despotisme, qu'il soutienne cette opinion si réfutée par la facilité prétendue des changemens de Pierre, ce qui ne prouverait qu'une plus grande servitude, qu'il prouve la félicité de Russes en prétendant *que les Anglais sont le peuple le plus malheureux de la terre*, qu'il mette la civilisation, & la force de la Russie au dessus de celle de la France à la mort de Louis XIV, en supposant à ce prince dans ses conquêtes le desir de la *réputation*, non pas celui de la *puissance*, c'est ce qu'on ne devait pas attendre d'un écrivain judicieux & penseur, qui raisonne & qui prouve.



V. *Histoire des dernières campagnes & négociations de GUSTAVE-ADOLPHE en Allemagne. Ouvrage traduit de l'Italien, avec des notes historiques & géographiques, & une dissertation où l'on détruit les soupçons jetés de nos jours sur la conduite de FERDINAND II, à la mort du monarque Suédois ;*

par M. l'abbé DE FRANCHEVILLE, chanoine d'Oppeln, lecteur & bibliothécaire de S. A. R. monseigneur le prince HENRI de Prusse, frère du roi ; augmenté 1°. d'un tableau militaire des Impériaux & des Suédois. 2°. De remarques sur les principaux événemens de cette histoire. 3°. D'un discours sur les batailles de Breitenfeld & de Lutzen, avec les plans levés sur le terrain, par un officier Prussien. A Berlin, 1772, chez George-Jaques Decker, imprimeur du roi, avec approbation & permission du roi. vol. in-4°.

LE nom seul de Gustave - Adolphe réveille l'idée d'un héros. Sa vie & ses exploits sont connus jusqu'à un certain point ; mais la lecture que nous annonçons suffira pour montrer que la matière n'était pas encore épuisée. Les souverains, les hommes d'état, les gens de guerre qui la liront avec fruit, en retireront les plus grands avantages ; tout doit les y engager, & surtout le suffrage du Gustave-Adolphe de nos jours, qui a daigné recevoir avec bonté l'hommage de ce morceau d'histoire, & témoigner qu'il en verrait la publication avec plaisir.

L'original de cet ouvrage est écrit en Italien, & fait partie de l'*histoire universelle* du comte Galéazzo-Gualdo-Priorato, en trois volumes in-4°. qui comprennent les événemens arrivés depuis 1630, jusqu'en 1645. M. l'abbé de Francheville en a détaché & traduit la partie la plus intéressante, & elle mérite d'autant plus d'être recueillie qu'elle est écrite par un militaire contemporain de Gustave-Adolphe, & qui a servi comme volontaire dans les deux armées Impériale & Suédoise, uniquement dans la vue de s'instruire. N'étant attaché à aucun parti, étranger d'ailleurs & écrivant à Venise, son témoignage ne peut être suspect. Le traducteur l'a enrichie de notes, qui remédient au défaut de connaissances que le comte Gualdone pouvait avoir. Toutes sont également instructives. Nous allons donner de cet ouvrage précieux une notice aussi étendue que notre plan peut le permettre.

1630... Gustave-Adolphe avait signé l'année précédente une trêve de six ans avec la Pologne; il en profita pour passer la mer & porter la guerre en Allemagne contre l'empereur Ferdinand II. L'ambition de la délivrer du joug sous lequel elle pliait, l'amour de la gloire, la défense

de ses états menacés d'une invasion , surtout depuis que le fameux Walstein était maître de plusieurs ports sur la mer Baltique , le déterminèrent peut-être autant à tenter cette grande entreprise , que les motifs de religion qu'on lui a attribués. Jamais projet plus vaste n'avait été conçu ; il n'était question de rien moins que d'attaquer dans ses propres états un souverain qui disposait à son gré de toutes les forces de l'Allemagne , pour ainsi dire , & dont les généraux avaient la plus grande réputation ; mais il avait fait une faute après la paix de Lubec , en licenciant 18000 hommes de ses vieilles troupes , & elle n'échappa point à Gustave qui en attira la plus grande partie à son service. Ce monarque ne se borna pas à lever des troupes ; il négocia dans toutes les cours ennemies ou jalouses de la maison d'Autriche , & tous ses préparatifs militaires & politiques étant faits , il partit de la rade d'Elfsnaben le 13 juin 1630. Sa flotte composée de 60 vaisseaux de guerre & de 200 bâtimens de transport , portait 15000 hommes , & c'est avec cette poignée de soldats qu'il allait attaquer l'impérieux Ferdinand. Il débarqua à Stralsund le 24 juin , & ne perdit pas un instant pour commencer les

hostilités. Nous n'entrerons point dans le détail de cette première campagne; il nous suffira de dire que Gustave s'empara de la Poméranie, qu'il renouvela l'ancienne alliance avec Bogislas qui en était Duc, & que celui-ci s'engagea à entretenir 8000 hommes, lui céda Stettin, & lui prêta 100000 écus.

1631 . . . Les succès de Gustave décidèrent les ennemis de la maison d'Autriche. Il s'allia à la France & à l'Angleterre; & les princes protestans de l'empire armèrent en sa faveur. Appuyé de secours aussi puissans, il fut en état de mettre 20000 hommes en campagne. Son plan était de mettre en sûreté la Poméranie & la nouvelle Marche, & de s'ouvrir un passage pour pénétrer également en Saxe, dans le Brandebourg, la Silésie & la basse Luface. Pour le remplir, il s'empare de Landsberg & de Francfort sur l'Oder. La possession de Francfort appuyait sa gauche; celle de Landsberg lui ouvrait le Brandebourg. Il y entra sans différer, & marcha droit à Berlin. L'électeur apprenant son arrivée, fut profiter d'une violence qui l'excusait auprès de l'empereur; il sortit de sa capitale & fut au-devant de Gustave. "L'entrevue se fit dans un petit bois. L'électeur

trouva le roi escorté de mille fantassins & de quatre canons; il demanda une demi-heure pour consulter ses ministres. Le monarque Suédois s'entretint en attendant avec les princesses & les dames de la cour. Les ministres de George-Guillaume en revenaient toujours à ce refrain : *Que faire ? Ils ont du canon.* Après avoir long-tems délibéré & rien conclu, on pria le roi de se rendre à Berlin. Le lendemain l'électeur qui n'était plus le maître chez lui, consentit à tout. „ C'est ainsi que l'illustre auteur des mémoires pour servir à l'histoire de la Maison de Brandebourg rend compte de cette entrevue dans laquelle Gustave obtint pour sûreté les forteresses de Custrin & de Spandau. C'était assez de ces deux places pour assurer sa retraite, mais trop peu pour secourir Magdebourg. Tilli, général des Impériaux, l'emporta d'assaut. Soldats & habitans, tout fut massacré sans distinction d'âge, ni de sexe, & la ville sacagée fut réduite en cendres. Les princes protestans furent très-sensibles à la perte de Magdebourg; Gustave les rassura en marchant au secours de la Saxe que Tilli avait envahie; il fit plus, il décida l'électeur à joindre ses forces aux siennes, & ce prince lui offrit non seulement Wittemberg

temberg pour place de sûreté, mais toute la Saxe, deux montres payées d'avance à son armée, & vint servir sous lui avec son fils.

Gustave joint à l'électeur, alla chercher Tilli dans les environs de Leipfick, & lui livra le 7 septembre la bataille de ce nom. Les Saxons qui avaient la gauche, furent forcés dès la première charge, & ce fut dans cette occasion que le monarque Suédois fit usage de la grandeur de son courage & des ressources de son génie; il remédia à tout, & remporta la victoire la plus complète; victoire qui lui ouvrit tout l'empire jusqu'au Rhin, & aux Saxons la Bohême. Nous ferons remarquer l'attention que Gustave eut dans cette campagne d'appuyer sa droite à l'Elbe & sa gauche à l'Oder, & d'obliger les électeurs de Brandebourg & de Saxe de se joindre à lui, & de lui donner des places de sûreté; mais nous n'avons pas besoin d'avertir les militaires de tous les rapports de cette conduite avec celle du roi de Prusse dans la guerre dernière.

Plusieurs historiens & les gens de guerre sur-tout, ont reproché à Gustave de n'avoir pas, après la bataille de Leipfick, at-

taqué les états héréditaires de l'empereur ; ils étaient ouverts , & Vienne même était sans défense. M. l'abbé de F. l'a justifié dans ces termes : “ Ils ne font pas attention , que son armée pouvant être battue , n'aurait pas trouvé dans un pays ennemi les secours que le roi était sûr de trouver au sein du protestantisme , où les hommes , les vivres & l'argent ne pouvaient lui manquer ; enfin ce n'était pas l'empereur , mais le parti de la Ligue qui était le plus à craindre , & ce parti s'étendait exactement depuis les bords du Rhin jusqu'au Danube & au-delà ; c'était plusieurs villes libres très-puissantes , c'était les électeurs ecclésiastiques ; c'était des prélats très-riches & fort intéressés à voir les Suédois repasser la mer , c'était le duc de Bavière qu'il fallait entraîner dans son parti ou forcer à la neutralité. „ Il y a sans doute des objections très-fortes à faire contre ce raisonnement : mais c'est aux hommes d'état & aux gens de guerre à décider cette question.

1632. . . . Gustave ouvrit sa troisième & dernière campagne, par chasser de la Franconie Tilli qui y était entré ; il le pour-
suivit sur le Danube & le battit au passage

du Lech, où il fut tué. Ce général avait commandé dans 32 batailles avant la descente des Suédois en Allemagne, & avait toujours été heureux. Cependant, s'il faut en croire le docteur Hart, qui a écrit en Anglais une histoire de Gustave, ce monarque en faisait peu de cas; il lui fait dire en parlant de trois généraux de l'empereur, que *Tilli n'était qu'un vieux caporal, Walstein un roi de théâtre, & le seul Pappenheim un soldat, & qu'il ne craignait que ce balafre*. Cependant Tilli n'était pas sans mérite, & a laissé la plus grande réputation.

La victoire remportée sur le Lech avait ouvert la Bavière à Gustave; mais les progrès de Walstein en Bohême, qui de-là menaçoit la Saxe, le décidèrent à quitter la Bavière. Il marcha en diligence à Nuremberg, & n'ayant pu empêcher la jonction des Impériaux avec les Bavarois, il se retrancha près de cette ville. Walstein ne tarda pas à y arriver avec l'armée combinée, & se retrancha de son côté; les deux armées passèrent près de deux mois l'une vis-à-vis de l'autre, occupées à se couper les vivres. Cette manière de faire la guerre n'était pas du goût de Gustave,

dont la situation exigeait qu'il frappât de grands coups. Il se fit joindre par les deux Weymar, Oxenstierna, & Bannier, qui lui amenerent 12000 hommes, & il attaqua les retranchemens de Walstein, sans pouvoir les forcer. Alors manquant de tout, il décampa & mena son armée du côté de Bamberg, pour la refaire de ses fatigues. Walstein quitta également les environs de Nuremberg, & marcha vers la Saxe; le roi l'y suivit, & voulant profiter de l'absence de Pappenheim, il le combattit dans la plaine de Lutzen le 6 novembre. Nous ne dirons rien de cette journée célèbre qui est trop connue. On sait que Gustave y fut tué, que le duc Bernhard de Weymar gagna la bataille, & que Walstein se retira en Bohême.

Nous terminerons cet extrait par dire avec le comte G. . . . que "Gustave était tout, faisait tout & le faisait bien." Et nous ajouterons quelques traits qui acheveront de le caractériser. "Tout officier sans distinction de rang était admis à sa table. Gustave disait que *la bonne chère est le tourment des indiscrets & le filet où se prennent les bons cœurs*. Pour dire que c'est à table où l'on apprend le mieux à con-

maître les caractères, & où se font les meilleures amitiés. Tout ce qui sentait l'appât lui déplaisait, & quand quelqu'un ne connaissant pas encore l'humeur du roi, l'abordait avec de grandes révérences, *mon ami*, lui disait *Gustave*, garde tout cela pour les femmes de la reine. Je suis ici pour commander & combattre. Je n'y suis pas pour faire le maître de danse. On lui conseillait à la prise d'une ville catholique, de charger les habitants d'impôts, & de leur ôter d'anciens privilèges. *La ville est à moi*, répondit-il, *elle n'est plus à mes ennemis*; je suis venu pour détacher les fers de la liberté opprimée, dois-je donc lui donner de nouvelles chaînes? Que ces gens vivent à leur fantaisie; il n'y a rien à changer aux loix d'un peuple qui observe ce que sa religion lui prescrit. Toute innovation est odieuse. Il était aussi favorable aux protestans qu'aux catholiques. Comme enfans du même Dieu, disait-il, ils doivent être également protégés, & qui est fidèle à son prince a la bonne religion. Ce n'est pas aux grands de la terre à faire les convertisseurs, c'est l'affaire des missionnaires. Quand on lui objectait que les armes & la façon de faire la guerre avaient changé depuis la nou-

velle maniere de fortifier les places. *Ah, ce n'est pas tant les armes qui ont changé,* disait-il, *que les hommes.* Il prétendait que tout ce qu'Alexandre, Annibal, & César ont fait, on le ferait encore, si l'on avait le courage d'Alexandre, l'habileté d'Annibal & la hardiesse de César. „

On trouve à la suite de l'histoire dont nous venons de rendre compte, une *dissertation* où le traducteur examine certaines preuves d'où l'on a prétendu conclure que *Gustave-Adolphe est mort assassiné*; elle est destinée à réfuter une autre dissertation que M. Mauvillon, auteur d'une histoire de Gustave-Adolphe, publiée en 1764, a mise à la fin de cette histoire, & dans laquelle après avoir rassemblé tous les indices qu'il a pu trouver, il conclut que le prince de Saxe - Lauenbourg fut celui qui tua, ou fit tuer le roi de Suede, *pour faire sa cour à l'empereur, ou par complaisance pour Walstein, trop persuadé qu'il ne vaincrait jamais le roi de Suede pour ne pas être bien aise de se débarrasser d'un si redoutable ennemi.* Il est bien vrai que l'opinion de l'assassinat de Gustave a prévalu, quoiqu'on n'en ait jamais allégué de preuves. M. l'abbé de F. examine celles qui ont

décidé M. M. . . & se propose de les détruire, en faisant voir qu'elles ne peuvent passer que pour d'odieuses imputations. Il prend feu contre un écrivain qui dans le XVIII. siècle ose partir de semblables suppositions, pour noircir un souverain de l'attentat prétendu commis contre le roi de Suede ; il montre que ce souverain pouvait être en guerre contre Gustave sans recourir à la voie de l'assassinat, & qu'il est sur-tout de la dernière indécence d'en accuser la religion qu'il professait.

Le reste de ce volume contient trois morceaux très-instructifs pour les gens de guerre. On les doit à M. Hennert, ingénieur attaché au service du prince Henri de Prusse. M. l'abbé de F. les a traduits. Le premier est un *tableau militaire des Impériaux & des Suédois dans les dernières campagnes de Gustave-Adolphe*. L'auteur y fait connaître le point où les deux armées étaient alors parvenues dans la formation des troupes, la tactique & la fortification, & ces diverses branches de l'art de la guerre y sont parfaitement développées. Il n'est pas un seul militaire, qui ne voye au premier coup

d'œil la supériorité des Suédois sur les Impériaux, & qui ne demeure convaincu, après avoir examiné ce tableau, des avantages de la discipline & d'une tactique fondée sur des principes. Des *remarques militaires* sur l'histoire du comte G. . . forment le second morceau, & sont d'autant plus intéressantes, que M. Hennert y fait voir l'application des principes établis dans son tableau, & qu'il les appuie victorieusement par des rapprochemens très-bien saisis dans l'histoire militaire de nos jours.

Les relations des batailles de Breitenfeld, ou Leipzick, & de Lutzen, terminent cet ouvrage. Elles sont aussi de M. H. Peu satisfait du plan de ces deux batailles & des cartes des lieux où elles se sont données, il en a levé le terrain & n'a rien négligé pour le bien connaître, malgré les changemens qu'il doit avoir éprouvé depuis 140 ans; mais ne pouvant concilier le local avec la narration du comte G. . . , il a cru mieux faire en composant le *discours sur les batailles de Breitenfeld & de Lutzen*, qu'on trouve à la fin du volume, d'après ce qu'il a trouvé de mieux dans les mémoires du tems

& dans les historiens de Gustave-Adolphe. " Ainsi, dit M. l'abbé de F. je dois aux lumieres de cet officier & à son travail tout ce qui donne du relief au mien, „ qui ne peut manquer d'être reçu avec empressement & d'occuper une place honorable dans toutes les bibliotheques militaires.





TROISIEME PARTIE.



PIECES FUGITIVES.



I. *Mémoires de Sophie de Sternheim, traduits de l'allemand.*

V I. L E T T R E.

Milord DERBY à son ami à Paris.

BIENTÔT je mettrai fin à ton ridicule verbiage. Sache que je ne l'ai souffert jusqu'à présent que pour voir jusqu'où tu oses pousser tes vanteries en présence de ton maître. Tu sentirais même dès aujourd'hui le fouet de ma satire, si je n'avais dans l'esprit de te communiquer le plan d'une histoire galante dans le goût allemand, que je me dispose à exécuter.

Qu'est-ce donc que toutes ces conquêtes

que tu fais à Paris à force d'argent ? Sans cela que ferait une française de ta face large & de ta petite figure décharnée ? Que sont en général des conquêtes de messieurs les milords à Paris ? Une coquette, une actrice, l'une & l'autre jolies, ravissantes ; mais elles l'ont été pour tant de gens, qu'il faudrait être fou de se vanter de pareils succès ? N'y ai-je pas été comme vous, mes beaux seigneurs ? Ne fais-je pas de toute certitude que la fille bien élevée d'une famille distinguée, l'épouse respectable & éclairée d'un homme de considération, ne sont point des connaissances qu'on nous laisse faire. Cesse donc tes vanteries, mon pauvre B. Pour des victoires comme les vôtres il faut bien se garder de faire entendre des chants de triomphe. Mais se rendre maître d'un chef-d'œuvre de la nature & de l'art, réservé pour les dieux-mêmes, endormir l'Argus de la prudence & de la vertu, tromper des ministres d'état, rendre inutiles les mesures si bien arrangées d'un rival dangereux & chéri, sans que l'on entrevoie la main qui opère cette révolution : voilà ce qui mérite d'être admiré !

Tu fais que jamais je n'ai permis à l'amour aucun empire sur mon cœur. Il n'a régné que sur mes sens, dont il fait le

plaisir le plus vif & le plus délicieux. Voilà pourquoi le choix de mes yeux fut toujours fin, les objets de mes goûts toujours variés. J'ai parcouru toutes les classes de beauté, j'en ai été dégoûté, & j'ai cherché à subjuguier la laideur même. Les talens, les caractères singuliers ont eu leur tour. Que d'observations nouvelles ne pourraient pas faire les philosophes, sur les pièges divers dans lesquels j'ai fait tomber tout le sexe féminin ! La vertu, l'orgueil, la sagesse, l'indifférence, la coquetterie, la dévotion, tout m'a été soumis. Déjà je pensais, avec le plus sage des rois qu'il n'y a plus rien de nouveau pour moi sous le soleil. Mais l'amour s'est moqué de cette orgueilleuse manie. Du fond d'une campagne écartée, il a amené la fille d'un colonel, dont la figure, l'esprit & le caractère sont si ravissans, que la gloire de tous mes succès serait éclipsée, si cette conquête allait m'échapper. Il faut être sur mes gardes. *Seymour* l'adore, mais il se laisse conduire par son oncle, parce que cette fleur est réservée pour le prince, auprès duquel elle doit solliciter un procès pour un de ses parens. Le fils du comte F. . . offre de l'épouser pour servir de manteau. Mais si elle l'aime, il fera

échouer les projets du comte Leubau & de son pere. Le jeune sot ! Il ne l'aura pas. Seymour la manquera de même , avec sa tendresse mélancolique , qui attend le triomphe de la vertu. Et le prince ? --- Il n'est pas digne d'elle ! C'est pour moi que la rose s'est épanouie. . . . La chose est arrêtée. . . . J'ai mis en œuvre tout mon génie pour démêler son faible. . . . Elle est sensible. . . . Je l'ai vu dans ses regards , qu'elle fixe souvent sur *Seymour* , lors même qu'elle me parle. Elle est franche , car elle m'a dit à moi-même qu'il lui paraissait que mon cœur est mauvais. Pensez-vous , ai-je répliqué , que milord *Seymour* vaille mieux que moi ? Elle a rougi , en répondant affirmativement. Ce mot seul m'a inspiré une jalousie enragée , mais il m'a découvert la route de son cœur. Je suis forcé de me contrefaire d'une manière très-génante , afin de monter mon caractère sur le sien. Mais le tems viendra où je la formerai à ma façon de penser. Car pour elle , je prendrai cette peine : à coup sûr elle me fera faire de nouvelles découvertes dans l'art des plaisirs raffinés , lorsqu'elle emploiera à cela tous les talens d'un esprit fin & éclairé. Elle est peu touchée des éloges donnés à sa beauté

ou à ses talens ; elle est indifférente aux témoignages de la passion qu'elle inspire. L'élevation d'esprit & la bonte du cœur semblent être réunis en elle dans le degré le plus éminent. Sa personne présente tous les attraits d'une figure charmante, relevé par cet air sérieux que donnent de grands principes. Chaque mouvement qu'elle fait, le son de sa voix, appelle l'amour, & un regard, une simple regard de ses yeux semble le chasser, tant ils annoncent une ame pure & sans tache. --- Mais quelle plume ai-je employée ? La voilà dans le feu. Comment a-t-elle pu me conduire à tout ce bavardage. . . . C'est justement ainsi qu'étaient les lettres de Seymour, quand il était amoureux de la belle Y . . . ? Quoi donc, cette campagnarde ferait-elle de moi un enthousiaste ? Autant que mes vus l'exigent, passe encore. Mais, par Jupiter, elle m'en dédommagera ! J'ai gagné le second secrétaire de milord H . . . Ce coquin-là est un démon ! Il s'était voué à la théologie, qu'il abandonna à cause du châtiment sévère infligé à quelque espièglerie qu'il avait faite. Dès lors il n'est occupé que du soin de s'en venger sur tous les dévots. Il est bon, dit-il, qu'on puisse quelquefois abaisser leur orgueil. Il

épiera les démarches de Seymour. Ce coquin ne peut pas le souffrir, à cause de la morale qu'il prêche sans cesse. Tu vois que le théologien a bien changé; mais j'ai besoin d'un second tel que lui, parce que je puis pas agir librement. Voilà tout ce que tu auras de moi aujourd'hui. *On m'interrompt.*

VII. L E T T R E.

Mademoiselle de Sternheim à Emilie. 1

Émilie ! je succombe presque sous le poids de ma douleur ! mon tuteur est mort ! Pourquoi ne m'écrivez-vous, où tout au moins à Rosine, que lorsque le malheur est sans remède ? La bonne Rosine est prête à mourir de chagrin. Je cherche à la consoler, mais mon ame est abbattue. Ma tendre amie ! la terre recèle maintenant dans son sein le plus précieux présent qu'elle ait pu nous faire, des parens tendres & respectables. --- Il n'est point de cœur qui sente votre perte aussi vivement que le mien. J'éprouve votre douleur au double. --- Pourquoi n'ai-je pas pu recevoir moi-même sa bénédiction ? Pourquoi mes larmes n'ont-elles pas arrosé son tom-

beau, puisque mes regrets sur sa perte sont aussi vifs que ceux de ses filles. La pauvre Rosine ! elle est à genoux à mon côté ; sa tête repose sur mon sein, elle pleure ; & ses larmes coulent jusqu'à terre. Je l'embrasse & je pleure avec elle. Puissè notre douleur inspirer de la sagesse à notre ame : Puissè le dernier vœu de nos peres être ainsi accompli ! sur-tout celui que mon tuteur faisait pour son Emilie, lorsque sa main tremblante bénissait son mariage, & mettait sa fille bien-aimée sous la protection d'un ami fidele. Que la vertu & l'amitié soient mon partage & celui de Rosine ; jusques à cet heureux moment où notre tour viendra d'éprouver le sort de tous les mortels ! Puissè une ame grande & noble se souvenir avec reconnaissance du bon exemple que je lui aurai donné ! Puissent quelques malheureux dont j'aurais soulagé la misere, bénir ma mémoire ! Alors le sage, l'ami de l'humanité, pourra dire que j'ai connu le prix de la vie.

Je ne puis plus écrire. Notre Rosine n'est pas en état de tracer un seul trait ; elle demande instamment l'amitié de son frere & de sa soeur, & elle veut passer sa vie auprès de moi. J'espere que vous y consentirez & que nous ressererons ainsi
les

les liens de notre amitié. La générosité, la bonté les rendront indissolubles. J'embrasse mon Emilie avec larmes. Vous ne croiriez pas combien il est triste pour mon cœur d'être obligé de finir cette lettre sans ajouter quelque chose pour mon respectable ami. Que le bonheur éternel soit sa récompense & celle de mon frere. Mon Emilie, ma Rosine, vivons de maniere que nous puissions les revoir un jour, comme ayant hérité de leurs vertus & de leur amitié.



II. *Saëb, ou le Rêveur*, conte tiré du recueil intitulé le Goût de bien des gens. 2. vol.

Saëb avait cherché par-tout le bonheur ; il avait essayé de tous les états de la vie, & il n'en avait pas trouvé de plus doux que celui de dormir & de rêver. Né avec une fortune considérable & un grand fond d'amour pour le repos, il n'avait point songé à cultiver son esprit, & selon la coutume des riches Babylonienſ, il avait ſu tous les uſages auxquels on peut employer un corps, avant de ſe dou-

ter qu'il eût une ame. Il s'était dégoûté du monde qu'il ne connaissait pas ; il avait renoncé à la société , il se plaignait des hommes qui ne lui avaient point fait de mal , & il se croyait philosophe. Sa retraite l'ennuie bientôt ; il cherche à l'égayer en s'occupant ; mais au lieu d'étudier dans la nature , il étudie dans les livres. Un traité de songes , fait par un bonze célèbre , lui tourne la tête ; la science de les expliquer devient son occupation favorite : il commence , comme de raison , par en faire usage sur les siens. Ayant commencé par dire beaucoup de mal des hommes , Saeb voulut finir par leur en faire. Plusieurs grandes places vquaient alors dans l'empire ; Saeb s'examina , dormit , & rêva qu'il était capable de les remplir ; ses richesses lui donnaient le droit d'y prétendre. Un homme qui ne sortait que dans un char traîné par six chevaux , qui avait tous les jours cent convives à sa table , & qui payait une nuit de la première danseuse de Babylone , de ce qui aurait pu soulager dix familles , avait nécessairement le plus rare mérite. C'est ainsi que jugeaient les Babylo niens ; ils étaient le peuple le plus policé de l'Asie ; les nations étrangères se

moquaient de leurs usages & les adoptaient ; elles prenaient chez eux des cuisiniers, des perruquiers & des tailleurs ; les Babyloniens en tiraient en échange des hommes d'état & des guerriers, & ils les appelaient barbares. Saeb acheta une de ces places, & se fit haïr ; il demanda sa retraite au moment qu'on allait lui donner son congé. Il voulut tater de l'état militaire ; il acheta un régiment, & trouva qu'on dormait aussi bien sous la toile que sous des lambris. Il n'en fut pas étonné ; l'histoire de Babylone comptait d'excellens généraux, habiles, rêveurs, qu'on avait été obligé de réveiller au moment de donner des batailles, qu'ils gagnaient toujours. Le général Moabdilla, sous lequel servait Saeb, ne gagnait pas des batailles à la vérité ; mais il dormait comme ces grands hommes, & c'était toujours quelque chose de leur ressembler en cela. Saeb déplut à son général, & quitta le service ; il végéta jusqu'à 75 ans. Entouré de collatéraux impatiens de jouir de son bien, il rêva que son âge ne lui défendait pas de se marier ; il rêva même qu'il devait prendre une femme fort jeune ; il rêva qu'elle l'aimerait & qu'elle lui serait fidelle. C'était un grand rêveur

que ce Saeb. Il se maria à Fathmé qui, en promettant de l'aimer, fit quelques restrictions mentales; sans avoir étudié les docteurs, elle était très-versée dans la doctrine de la direction d'intention. Son directeur causa des inquiétudes à son mari qui ne dormit plus. Il crut devoir porter ses plaintes au satrape chargé de la police de Babylone; le juge voulut entendre Fathmé, rien n'était plus juste. Elle vint, Saeb vit au trouble du juge, au regard qu'il jeta sur la délinquante, qu'il ne gagnerait pas son procès; il fut en effet puni comme un calomniateur, après une conférence particulière que le satrape eut avec Fathmé. L'époux désolé se retira; il trouva le bonze avec un portrait & une jarretière de sa femme; il crut que cette preuve allait le venger. Il le traîna chez le satrape; il était absent; son épouse se présenta; elle voulut avoir une conversation particulière avec le bonze, & le résultat n'en fut pas favorable à Saeb, qui s'en retourna désolé, & qui, heureusement pour lui, s'endormit. Il rêva qu'il était enlevé dans le vague infini des airs; notre globe venait de disparaître à ses yeux; il n'apercevait plus que les tourbillons immen-

les dont l'espace est rempli. Au milieu de cette foule innombrable de mondes , il trouva un être qui ne ressemblait à rien , qui n'était pas un homme , qui voyait quoiqu'il fût sans yeux , & qui marchait , qui touchait , qui parlait , qui entendait , quoiqu'il n'eût ni pieds , ni mains , ni bouche , ni oreilles ; un être enfin composé de ce que les philosophes de Babylone appellent substance , pur esprit , qui n'est pas corps , dont tout le monde parle & que personne ne connaît. Une chaîne immense qui embrassait l'univers , & qui , subdivisée en une multitude de petits chaînons , tenait toutes les parties de la création , aboutissait à cet être dont elle recevait un mouvement qui se communiquait à ses extrémités. La substance appelle Saeb & lui fait suivre des yeux cette chaîne ; il apperçoit par-tout un ordre admirable. Elle lui fait changer de point de vue ; il n'apperçoit plus qu'une confusion affreuse ; quelques traits de grandeur brillaient de tems en tems au milieu des défauts les plus marqués ; le tout paraissait être l'ouvrage d'un architecte supérieur , qui travaillait quelquefois pendant l'ivresse ; il voyait enfin le monde à peu près tel que nous

le voyons. Etonné de ce spectacle , il a recours à la substance pour savoir comment le même ouvrage peut paraître si mauvais & si beau ; c'est que tu ne vois plus , lui répond-elle , que quelques parties du tout régulier que tu voyais ; tu aperçois les êtres sans les chaînons qui les gouvernent , leurs mouvemens frappent tes yeux sans leurs causes. . . La substance le fait retourner à son premier point de vue ; elle secoue sa chaîne par trois fois , & autant de fois la face de la terre se renouvelle. Saeb voit des révolutions se succéder , les empires se détruire & faire place à d'autres ; chaque partie du monde s'élève , brille & s'évanouit tour à tour , les noms & les tems sont les seules différences qu'aperçoit Saeb. Que cela est beau , s'écriait-il ! Les politiques de Babylone disent cependant que ces révolutions qui ont si souvent changé la face du monde , ne peuvent plus arriver. Tous les hommes sont sujets à se tromper. Et les politiques le sont encore davantage , répondit la substance. Cette balance qui fait la sûreté des états voisins de Babylone , l'intérêt que chacun a de ne pas laisser augmenter la puissance de l'autre , ne sub-

*fin*tera pas toujours ; la durée de ces états aura un terme ; ils se détruiront comme l'empire de ce grand conquérant que ses capitaines affaiblirent en le partageant entre eux après sa mort , & comme celui de ce peuple qui commanda à toute la terre , & qui périt par sa grandeur. Dans l'histoire de vos peres , vous voyez celle de la postérité. Les arts brillent ; ils rentreront dans le néant pour en sortir encore , mourront & renaîtront pour mourir de nouveau. Rien de plus uniforme & de plus constant que ces vicissitudes ; elles font partie de l'ordre qui constitue cet univers. Tout ce qui se passe en conséquence de cet ordre , est non seulement nécessaire , mais doit arriver comme il arrive , & ne peut exister autrement. Tout est enchaîné , tout est lié , dépendant dans les causes , dépendant & nécessaire dans les effets. Les rayons de la lumière devaient porter en eux le principe des couleurs ; ils devaient être faits de manière que réfléchis par un objet ; ils allaient peindre cet objet sur une surface plane , ou sur la rétine de l'œil ; & réciproquement la rétine de l'œil & la surface plane devaient être disposées à recevoir cette image. . . Comme tu vois , tout se

correspond , tout est à sa place , tout est bien. Saëb se sentait encore des coups de bâton qu'il avait reçus ; il se souvenait de la familiarité du bonze avec sa femme , & ne comprenait pas comment cela était bien ; il retournait examiner la chaîne , s'en éloignait , se frottait le dos , & disait à la substance : il faut convenir que votre ouvrage est admirable ; mais il me paraît que vous vous êtes peu embarrassée des détails , & que vous n'avez songé qu'à l'ensemble. Vous êtes un grand ouvrier ; cependant ne manque-t-il rien à votre chef-d'œuvre ? Pourquoi n'est-il pas aussi parfait dans toutes ses parties que dans son ensemble ? Cela n'aurait-il pas été plus beau , & plus digne d'une main aussi habile , aussi puissante que la vôtre ? Est-ce à l'homme à juger mon ouvrage & à s'en plaindre , répondit la substance ? Sait-il quel a été mon but ? Apprends des secrets cachés à tous les mortels , quoiqu'ils se vantent de les avoir pénétrés ; apprends à rire avec moi de l'orgueil , de l'ignorance & de la folie de ces petits insectes que j'ai créés en me jouant , superbes , ignorans & fous , qui me peignent d'une manière si gauche & si ridicule , que j'en aurais honte , si je n'é-

tais pas ce que je fais ; qui me croient uniquement occupée d'eux , qui s'imaginent agir & vouloir à leur choix , comme si la bille pouvait fuivre une autre direction que celle que lui a fait prendre le joueur qui l'a poussée. C'est à toi que je vais me communiquer : écoute Saëb redoubla d'attention ; la substance parla . . . & Saëb se réveilla.





QUATRIEME PARTIE.

L E

NOUVELLISTE SUISSE,

ou

ANNALES POLITIQUES

DE L'EUROPE.

T U R Q U I E.

C*onstantinople.* Les ministres plénipotentiaires du grand-Seigneur, accompagnés de ceux des cours de Vienne & de Berlin, arriverent le 5 juillet au camp du grand-visir, & en repartirent le 12 pour Fockfani, d'où l'on apprend que les conférences pour le rétablissement de la paix ont commencé à se tenir avec succès. Comme la Moldavie est aujourd'hui au pouvoir des

Russes , ce sont eux qui font les honneurs du congrès , & la garde en est confiée à un corps nombreux de leurs troupes. L'armée Ottomane qui se renforce tous les jours , est pourvue d'artillerie & de munitions , & observe la plus exacte discipline. Elle campe à quelques lieues de Nicopoli. Les négocians Européens , établis dans les échelles du levant , ont été alarmés de ce que l'amiral Spiritow n'a point déferé aux ordres du général comte du Romanzow , au sujet de l'armistice sur mer. Mais on espère que l'arrivée du comte Alexis Orlow à Paros ne tardera pas à le procurer. Cependant les corsaires Russes continuent d'enlever les bâtimens neutres , ils ont même fait une descente & attaqué la ville de Baceuth en Syrie , & l'ont mise à contribution. De-là ils se sont rendus à Caïffa , où plusieurs officiers Russes ont débarqué pour conférer avec Ali-Bey. Ces derniers ont même eu part , selon toute apparence , à la victoire que cet ancien caïmacan de l'Egypte vient de remporter sur ses ennemis , & dont on a reçu les détails suivans.

Le pacha de Damas & quatre autres pachas de Syrie ayant réuni leurs forces avec celles des Druses du mont Liban , s'étaient proposé d'attaquer à l'improviste l'ar-

mée d'Ali-Bey & du fcheik Daher son protecteur; mais ils ont éprouvé une résistance à laquelle ils ne s'attendaient point. La bataille a duré deux jours, & a été très-fanglante. L'armée des pachas a été totalement défaite; trois d'entr'eux ont été tués, & le reste a pris la fuite. Cet événement a répandu la consternation dans l'Egypte. Mehemet Aboudaab fait des levées pour s'opposer à Ali-Bey, dont on craint d'autant plus le retour que ses forces augmentent continuellement, & que la flotte Russe seconde ses vues.

R U S S I E.

Petersbourg. Les sciences & les beaux-arts, presque inconnus dans cet empire au commencement du siècle, y font chaque jour de nouveaux progrès. L'académie impériale des arts voulant imiter ce qui se pratique de deux en deux ans à Paris, vient d'exposer dans son grand salon, à la critique & à l'admiration du public, les productions les plus distinguées de ses élèves, & qui consistent en un grand nombre de tableaux & de statues.

S U E D E.

Stockholm. Une révolution subite & imprévue vient de changer sans violence la forme du gouvernement de ce royaume. Rien n'a été ni aussi rapide, ni aussi décisif ; tous les détails en sont intéressans.

Le général baron de Rudbeck, gouverneur de cette capitale , chargé par les états de diverses commissions pour les provinces , informa le sénat , à son retour , qu'ayant voulu se rendre à Christianstad , il en avait trouvé les portes fermées , & que , malgré ses instances , l'entrée de cette forteresse lui avait été refusée. Le prince Charles qui se trouvait dans les environs , confirma cet avis , en ajoutant qu'il allait rassembler des troupes pour faire rentrer ces rebelles dans le devoir. En conséquence de quoi le sénat & le comité nommèrent le sénateur baron de Funck pour se rendre en Scanie avec des pouvoirs très-étendus , & S. M. fut priée de rappeler les deux princes ses frères dans cette capitale. Mais comme on n'osait pas se fier aux troupes qui composaient la garnison de Stockholm , deux bataillons furent mandés pour y marcher incessamment. La cavalerie bourgeoise eut ordre de monter à che-

val , & d'établir des patrouilles. Le sénateur comte de Kahlin fut nommé commandant , & le roi prié de ne pas s'éloigner de cette capitale. Toutes ces résolutions se prenaient sans le concours de S. M. de qui on exigeait la signature pour les ordres que l'on donnait. Les états s'assemblerent le lendemain 18 août ; le sénat & le comité secret rendirent compte de toutes les mesures qu'ils avaient prises , & elles furent approuvées.

Cependant le roi justement indigné d'une conduite qui annonçait également la défiance & le mépris , irrité contre le nouveau commandant qui avait voulu se saisir des lettres que le prince Charles lui écrivait , & bien informé enfin qu'il était conigné aux barrières , & que l'arrivée des deux bataillons mandés ferait l'époque de la perte de sa liberté , sentit toute l'étendue du péril qui le menaçait , & forma sur le champ la généreuse résolution de chercher les moyens de s'y soustraire. Réduite à ne prendre conseil que d'elle-même , S. M. se rend sur les onze heures du matin à la parade du régiment des gardes à l'arsenal , voit défiler le détachement qui devait monter la garde ce jour-là au château , se met à la tête & s'y rend à pied , fait

rester le détachement qui descendait la garde, assemble tous les officiers dont il était environné, entre avec eux dans le corps-de-garde, leur expose sa triste situation, déclare que son intention n'est point d'attenter à la liberté de la patrie ou aux droits des citoyens, mais de soustraire l'état à la cruelle anarchie qui y regne ; offre enfin de s'immoler lui-même pour le sauver, s'ils veulent l'aider dans une cause si juste. Cette proposition est répondue par une acclamation générale. Ces officiers, au nombre de 200, prêtent serment au roi. Rentré dans la cour du château, on assemble les deux détachemens des gardes ; S. M. leur annonce ses vues. Des cris de *vive le roi* sont leur réponse, ils solennisent sur le champ le même serment. Les sénateurs, assemblés dans leur salle ordinaire, étaient aux fenêtres ; le roi leur fait donner ordre de se tenir tranquilles, & qu'on pourvoirait à leurs besoins. Aussi-tôt les portes du château se ferment, les chaînes sont tendues, on établit un corps-de-garde dans l'intérieur. Le roi, suivi d'un nombreux cortège, se rend au parc de l'artillerie, est reçu aux acclamations de la garde qui lui prête serment, y établit son quartier, fait distribuer des munitions aux troupes,

s'assure de la fidélité de tout le régiment des gardes & de celui de l'artillerie, fait placer des canons en divers lieux, envoie des piquets à toutes les barrières pour s'en saisir, & dépêche un ordre de rebrousser chemin aux troupes qui s'approchaient de la capitale. Tout s'exécute avec la plus grande diligence. Dans le même tems l'amirauté prévient les desirs du roi, & envoie des députés pour l'assurer de sa fidélité. La cavalerie bourgeoise se déclare en sa faveur. Alors S. M. à qui rien n'échappait dans ces momens critiques, informée des menées du général de Rudbeck en vue de soulever le peuple, donne ordre de l'arrêter; & craignant que les ministres étrangers ne fussent en quelque péril, les fait prier de se rendre au château pour y être en sûreté. Il ne restait plus qu'à s'assurer des dispositions du peuple; le roi fait faire une proclamation par ses hérauts escortés de la cavalerie bourgeoise; on la reçoit avec le plus grand empressement. Alors S. M. monte à cheval, se rend à l'île des Vaisseaux, parcourt successivement les principaux quartiers de la capitale, & se rend sur l'hôtel-de-ville. Par-tout elle entend des acclamations multipliées, & les démonstrations de la plus joie. Les choses

choses se trouvant ainsi dans une situation favorable , le roi de retour au château prie les ministres étrangers de se rendre auprès de lui , & leur expose en peu de mots les motifs de sa conduite , les prie d'en informer leurs cours respectives , & leur laisse le choix de rester auprès de lui ou de retourner dans leurs hôtels. Tout ayant été ainsi exécuté avec le plus grand succès , la nuit suivante fut très-paisible. S. M. voulut pourvoir par elle-même à la sûreté publique, en montant à cheval & faisant des rondes dans les principaux quartiers.

Le 20, les précautions furent continuées, le roi reçut le serment des différens colleges & de la bourgeoisie , & fit publier pour le lendemain une assemblée des états, dans la grande salle du château, ordonnant à tous ceux qui les composent de s'y trouver , sous peine d'être déclarés traîtres à la patrie.

Le 21. Les états assemblés, S. M. revêtue de ses habits royaux s'y rendit, & s'étant placée sur son trône , prononça le discours que nous placerons en entier à la fin de cet article : après quoi le roi ordonna à un secrétaire de faire lecture d'un plan de gouvernement dressé selon les principes de l'ancienne constitution suivie depuis le règne

de Gustave-Adolphe jusques à celui de Charles IX, & demanda aux états s'ils l'approuvaient. A quoi ils répondirent tous affirmativement, & confirmerent cette approbation par la signature des maréchaux de la diete & des orateurs des différens ordres, & en solemnisant le serment que S. M. leur dicta elle-même. Enfin le roi, après avoir fait célébrer un service d'actions de grâces, admit tous les membres des états à lui baïser la main & les congédia. Tout étant parfaitement tranquille, les troupes reprirent leurs postes ordinaires, & l'artillerie fut reconduite au parc. C'est ainsi que s'est faite en moins de 54 heures une révolution aussi importante sans effusion de sang ni aucun acte de violence, excepté d'avoir arrêté quelques personnes en place, dont les dispositions étaient connues, & qui ont recouvré leur liberté en prêtant serment de fidélité au roi comme les autres.

La diete continuera encore ses séances pendant quelques jours pour délibérer uniquement sur les propositions qui émaneront du trône & qui n'auront pour objet que des matieres de finances.

Quant à ce qui concerne les sénateurs arrêtés au château, aucun d'eux n'a assisté

à l'assemblée des états ; le roi les ayant mandés séparément le 22 , leur a donné à tous la démission honorable de leurs emplois : après leur avoir fait jurer l'observation de la nouvelle forme de gouvernement , il les a congédiés , en les assurant de sa protection s'ils se tenaient tranquilles , & les a remplacés immédiatement après.

Le premier usage que S. M. a fait de son autorité , a été de disposer du gouvernement de la Poméranie Suédoise en faveur de la reine sa mere. Le prince Charles commande en Scanie & dans le Bléking , & le prince Frédéric dans l'Ostrogothie. On reçoit de ces provinces , comme de celles du nord , les nouvelles les plus satisfaisantes. Par-tout les ordres du roi ont été reçus & exécutés avec la plus grande soumission.

Le 23 , le roi suivi de toute sa cour se rendit à pied dans l'église S. Nicolas , & y entendit le service divin , après quoi l'on chanta le *Te Deum* au bruit de l'artillerie. De retour au château , S. M. admit les ministres étrangers & la noblesse des deux sexes à lui faire la cour , & dîna à son grand couvert.

DISCOURS *adressé par S. M. le ROI*
DE SUEDE, aux états assemblés, le 21
août 1772.

NOBLES, ILLUSTRES, RENOMMÉS, DIGNES,
SAGES, HONNÊTES, VERTUEUX
ET BRAVES SUÉDOIS :

Pénétré de la plus vive douleur à la vue de la situation malheureuse de la patrie, je me vois forcé d'exposer au grand jour des vérités amères. Lorsque le royaume est à deux doigts de la perte, vous ne devez pas être surpris si je ne vous reçois point avec les mêmes sentimens de joie dont mon cœur était rempli lorsque vous vous assembliez devant le trône. Je n'ai pas à me reprocher de vous avoir jamais rien déguisé. Deux fois je vous ai parlé avec la franchise qu'exigeoit ma dignité, avec la sincérité qu'inspire le véritable honneur. La même franchise, la même sincérité vont me guider encore dans ce discours. Il faut vous rappeler le passé pour porter remède au présent.

C'est une vérité bien triste, mais généralement reconnue, que la discorde & la haine ont déchiré le royaume. Depuis long-tems la nation est en proie aux dis-

fentions de deux partis qui en ont fait ,
 pour ainsi dire , deux peuples conspirans
 également l'un & l'autre la ruine de la patrie.
 La division a porté la haine dans les cœurs ,
 la haine a inspiré la vengeance, la vengeance
 a excité la persécution. Delà ces nouvel-
 les , ces fréquentes révolutions. Le mal
 s'est accru , il a infecté & dégradé toute
 la société. Ces secousses , produites par
 l'ambition d'un petit nombre de personnes ,
 ont ébranlé le royaume. L'un & l'autre
 parti ont fait couler des ruisseaux de sang , &
 le peuple a été la victime d'une désunion
 qui ne l'intéressoit que par les malheurs
 qu'elle entraîne après elle , & dont il est ac-
 cablé le premier. L'unique but de ceux
 qui dominoient étoit d'affermir leur pou-
 voir. Toute devoit s'y rapporter, souvent
 aux dépens des concitoyens , toujours au
 détriment de l'état. La loi étoit-elle claire ?
 ils en altéraient le texte : étoit-elle évi-
 demment contraire à leurs vues ? ils la
 détruisaient entièrement. Rien n'étoit sacré
 pour des hommes guidés par la haine &
 par la vengeance. La licence enfin a été
 portée si loin , que c'étoit une opinion gé-
 néralement reçue , que la pluralité des
 suffrages étoit au-dessus des loix , & qu'elle

n'avait d'autres bornes que celles qu'on voulait y mettre.

C'est ainsi que la liberté, le droit le plus noble de l'humanité, a été changée en despotisme aristocratique, dans la main du parti dominant, qui était bientôt terrassé par le parti opposé, lequel était subjugué lui-même par un petit nombre de particuliers. On tremblait aux approches d'une diète : au lieu de penser aux moyens les plus propres pour bien diriger les affaires du royaume, toute l'attention d'un parti se portait à s'assurer une pluralité de voix pour se garantir de la supériorité & de la violence de l'autre. Si la situation intérieure du royaume était périlleuse, combien ne devait-elle pas être humiliante au-dehors ! Né Suédois & roi de Suede, il devrait m'être impossible de croire que des vues étrangères aient pu entrer dans le cœur d'un Suédois, encore moins que leur influence ait été préparée par les moyens les plus bas & les plus vils. Vous m'entendez, & ma rougeur suffit pour vous faire sentir à quel degré d'ignominie vos dissensions ont réduit le royaume.

C'est dans cette funeste situation que j'ai trouvé l'état, lorsque par les décrets de la providence j'ai été élevé au trône. Vous

savez que je n'ai rien épargné pour vous réunir ; j'ai toujours insisté , lorsque je vous ai parlé comme votre roi , & dans d'autres occasions , sur l'union nécessaire entre vous & l'obéissance aux loix. J'ai sacrifié tout ce qui pouvait me toucher personnellement , tout ce qui peut être cher à un roi. Je ne me suis refusé à aucun engagement , à aucune démarche , quelque pénible qu'elle fût , pour parvenir à un but si salutaire à la nation. S'il y a quelqu'un parmi vous qui ose nier cette vérité , qu'il se leve hardiment , & qu'il dépose contre moi.

J'espérais que mes efforts rompraient les liens que l'or étranger , les haines mutuelles , la licence voulaient vous imposer ; que l'exemple affreux des autres nations ferait pour vous un avertissement menaçant. Tout a été inutile. Tantôt vous avez été séduits par vos chefs , tantôt vous avez été entraînés par votre propre vengeance. Toutes les barrières ont été renversées , toutes les conventions enfreintes , toutes les promesses oubliées. La licence effrénée a franchi toutes les digues , les plus grands efforts n'ont pu la réprimer. Les citoyens les plus vertueux & les plus éclairés ont été sacrifiés ; d'anciens officiers ,

recommandables par leur zele & par leur fidélité, ont été déshonorés ; des corps entiers de magistrats déposés ; le peuple même, oui le peuple a été foulé, sa voix étouffée, ses plaintes traitées de sédition, & la liberté a dégénéré en un joug aristocratique, odieux à tout citoyen Suédois.

Le ciel a paru irrité de l'injustice de ceux qui avaient usurpé la domination, la terre a fermé son sein, elle a refusé ses dons ; la cherté, la famine ont répandu la calamité dans tout le pays ; & vous, bien loin de recourir aux remèdes dans le tems que je vous en pressais, vous ne pensiez qu'à satisfaire vos vengeances particulieres, tandis que vous deviez voler au secours de ceux qui vous avaient confié leurs intérêts. Lorsque la nécessité vous a enfin forcés à prendre des mesures pour secourir un peuple malheureux, le remède est venu trop tard. C'est ainsi que vous avez prolongé pendant une année entiere une diete onéreuse à l'état, & que faisant tout pour vous, vous n'avez rien fait pour la nation. Mes représentations ayant été inutiles, mes efforts superflus, j'ai gémi sur le sort de ma chere patrie ; j'ai attendu, dans le silence, ce que la nation penserait de la conduite de ses députés, tant

envers moi qu'envers elle-même. Une partie de cette nation a porté paisiblement le joug en soupirant , ne sachant où trouver du secours contre tant de maux , & quel parti elle devait prendre pour sauver la patrie. Le désespoir a éclaté dans un coin du royaume , & l'on y a pris les armes.

Dans cette circonstance , le royaume , la vraie liberté & la sûreté publique , sans parler de ma propre vie , étaient exposés au plus grand danger. Je ne trouvais , après l'assistance du très-haut , d'autres remèdes à nos maux que celui de recourir aux moyens dont toutes les nations courageuses se sont servies , & que la Suede elle-même mit autrefois en usage lorsque , sous les étendards de Gustave Vasa , elle brisa le joug de la tyrannie & de l'oppression. Dieu a béni mon entreprise ; j'ai vu tout-à-coup se ranimer dans l'esprit de mes peuples , ce zèle pour la patrie qui enflamma Engelbrecht & Gustave Ericson ; tout a heureusement réussi. J'ai sauvé ma personne & le royaume , sans qu'aucun de mes sujets ait essuyé le moindre préjudice.

Vous êtes dans l'erreur , si vous me supposez d'autres vues que de faire régner la liberté & les loix : j'ai promis de gouverner un peuple libre. Cette promesse est

d'autant plus sacrée qu'elle était volontaire ; & ce qui arrive aujourd'hui, ne me fera point désister d'une résolution qui n'est pas fondée sur la nécessité , mais sur une conviction intime. Loin de toucher à la liberté, je ne veux qu'abolir la licence, & substituer à l'arbitraire qui jusqu'ici a gouverné le royaume, une forme de gouvernement sage & régulière, telle que les anciennes loix Suédoises le prescrivent , & qu'elle était établie sous mes glorieux prédécesseurs. La seule fin que je me suis proposée, c'est de rétablir une vraie liberté ; elle seule, mes chers sujets, peut vous rendre heureux. Les loix étant immuables, votre propriété en sera plus assurée, l'industrie honnête n'aura plus aucune entrave , l'administration de la justice sera impartiale, le bon ordre régnera dans les villes & dans les campagnes, tout concourra à l'augmentation de l'opulence générale , chacun jouira de la sienne sans trouble , enfin nous verrons renaître une piété pure, dégagée de toute hypocrisie & de superstition.

Pour parvenir à ce bonheur, il faut que le royaume soit gouverné par un loi invariable, dont la lettre claire & précise ne laisse point lieu à de fausses interprétations,

qui lie non seulement le roi, mais réciproquement les états; qui ne puisse être abrogée ni changée sans le consentement libre du roi & des états; qui permette à un roi zélé pour la patrie, de consulter avec les états, sans que ces dernières s'en fassent un objet d'alarme & d'épouvante; qui réunisse enfin le roi & les états dans un même intérêt, le bien commun du royaume.

Cette loi qui doit nous lier respectivement, est celle qu'on va vous lire.

Vous remarquerez, par tout ce que je viens de vous dire, que je n'ai aucune vue particulière, & que je rapporte tout au bien de l'état. Si j'ai été forcé de vous montrer la vérité dans son plus grand jour, je ne l'ai pas fait par des motifs de ressentiment, mais uniquement par amour pour votre bien. Je ne doute pas que vous ne receviez avec reconnaissance ces nouvelles dispositions, & que vous ne soyez prêts à concourir avec moi pour asseoir sur un fondement solide & inébranlable l'édifice de la félicité publique & de la vraie liberté.

Des rois illustres, dont la mémoire sera immortelle, ont porté le sceptre que j'ai dans les mains: je n'ai pas la présomption

de me comparer à eux ; mais je leur dispute à tous de zèle & d'amour pour les peuples. Si vos cœurs sont également bien disposés pour la patrie, j'espère que le nom Suédois acquerra bientôt la considération & la gloire dont il jouissait du tems de nos ancêtres.

Le Dieu tout-puissant, devant qui rien n'est caché, lit dans mon cœur les sentimens dont je suis pénétré. Que sa bonté daigne répandre ses bénédictions sur vos conseils & sur vos décisions.

D A N N E M A R C.

Copenhague. Il se fait dans ce royaume des préparatifs de guerre dont l'objet est encore inconnu. Les quatre régimens qui forment la maison du roi recevront de nouvelles armes ; on exerce deux officiers & vingt-quatre hommes de chaque corps à manier & charger le canon. Le gouvernement a fait passer en Norvege au-delà de 14,000 fusils. On équipe en diligence plusieurs vaisseaux de ligne & frégates, pour en former une flotte dont la Méditerranée ne peut plus être la destination. Les commandans de deux chaloupes d'avis, qu'on a fait partir en dernier lieu,

ont reçu des ordres cachetés , qu'ils ne doivent ouvrir qu'à une certaine hauteur.

La frégate française qui a sur son bord les commissaires de l'académie des sciences chargés de vérifier la méthode de déterminer les longitudes par les horloges marines, a relâché en dernier lieu dans ce port. Elle a été à Madere, sur la côte de Guinée, & a parcouru la mer du nord, le long des côtes de l'Amérique, d'où elle est venue en Islande.

P O L O G N E.

Varsovie. La légion de S. Petersbourg, l'un des plus beaux corps des troupes Russes, campe dans nos environs. Il a été ordonné aux habitans de cette capitale de se pourvoir de vivres pour trois mois. Les troupes Autrichiennes n'en sont éloignées que de 17 milles; ce déluge de troupes étrangères dans le royaume, le festre mis sur tous les revenus de la couronne, & l'activité avec laquelle on fait lever les plans & les cartes de plusieurs districts ne peuvent que répandre une consternation générale.

Depuis que le général Haddick a fait publier une ordonnance pour obliger tous

les confédérés à mettre bas les armes dans la partie de la Pologne qui est occupée par les troupes Autrichiennes, sous peine d'être poursuivis comme des vagabonds & des voleurs de grand chemin, il ne paraît plus dans ce quartiers aucune vestige de confédération.

La forteresse de Czenstochaw, après avoir fait la résistance la plus opiniâtre, s'est enfin rendue à discrétion aux Russes, qui y ont trouvé une très-nombreuse artillerie.

Le fameux Luckawski a été arrêté par un détachement de Cosaques, & conduit chargé de chaînes dans cette capitale.

Le 2 de ce mois, le colonel Welde arriva en courier, avec l'importante nouvelle que la paix entre les deux empires avait été signée le 15 août à Fockzani, par les plénipotentiaires respectifs; & deux autres couriers arrivés le soir, en ont apporté la confirmation. On était convenu entre les cours de Vienne, de Russie & de Berlin, d'envoyer leurs ministres à Königsberg, pour y tenir un congrès, relativement aux affaires de la Pologne. Un courrier dépêché de Petersbourg, a été porteur de la nouvelle que le traité concernant le partage de ce royaume avait été conclu

S E P T E M B R E. 1772. 'III

& signé. L'on ne tardera pas à être informé des détails de cet événement.

A L L E M A G N E.

Vienne. Le nombre de troupes Autrichiennes que commande le général Had-dick en Pologne, monte aujourd'hui à 50,000 hommes ; mais d'autres régimens qui étaient en marche pour s'y rendre ont reçu ordre de s'arrêter.

Les lettres de Berlin portent que S. M. devait être arrivée le 22 août à Schweidnitz, & que le premier de ce mois la princesse de Prusse était heureusement accouchée d'une princesse sur les 8 heures du soir.

Quoique l'impératrice-reine ait permis le transport des bleds de l'un de ses états héréditaires dans l'autre, les défenses n'en sont pas moins rigoureuses pour toute exportation de grains dans les pays étrangers.

I T A L I E.

Le décret pour la suppression de 39 couvents dans l'état de Venise, a été publié le 5 août. Ce sont des maisons de Minimes, d'Augustins & de Servites. Le pape vient

aussi de donner un bref, pour autoriser S. M. très-chrétienne à supprimer les bénédictins de l'observance de Grandmont, dans toute la France. On assure que le grand nombre de bénéfices simples, possédés par les bénédictins en général, seront réunis successivement aux menfes abbatiales dans le même royaume, à mesure qu'ils deviendront vacans.

Suivant les lettres de Corse, les détachemens des troupes Françaises, dirigés par les indications des payfans soumis, continuent de donner la chasse aux bandits qui infestent encore cette isle, & réussiraient plus aisément à les détruire, si ces mêmes payfans ne les avertissaient pas aussi de la marche de ces troupes.

On a embarqué à Livourne une grande quantité de grains pour la Hollande. On les tire de Sicile, où l'exportation est permise.

Le duc d'Arcos, ambassadeur de la cour d'Espagne, est arrivé à Naples pour y tenir sur les fonts de baptême, au nom de S. M. catholique, la jeune infante dont la reine est accouchée. Le gouvernement a fait adresser à tous les présidens provinciaux du royaume de Naples, une ordonnance qui

qui confirme la suppression des décimes ecclésiastiques.

E S P A G N E.

Cadix. On ignore quels peuvent être les projets de l'empereur de Maroc ; mais l'on ne peut que lui en supposer d'assez importants , puisqu'il a conclu une alliance offensive & défensive avec le bey d'Alger , lequel s'engage de lui fournir trois vaisseaux de guerre de 36 pieces de canon , plusieurs galeres & une grande quantité de munitions. Le rendez-vous est Salé , où mouillent déjà divers batimens prêts à mettre en mer. Des ordres ont été envoyés en divers lieux sur la côte , pour rassembler autant de vaisseaux que l'on pourra. Il est enjoint aux troupes Maures de se tenir prêtes à marcher au premier commandement. Enfin l'empereur fait de nouveau fortifier l'île de *Fredala* , & a augmenté d'une piastre forte par quintal les droits sur les gommes.

F R A N C E.

Paris. Il paraît depuis peu une déclaration du roi , portant établissement d'une com-

mission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers qui se distribuent dans le royaume, souvent par des gens sans aveu & des charlatans qui abusent de la crédulité du public. Cette commission sera composée de vingt membres des plus éclairés sur cet objet, & aura l'inspection des eaux minérales.

Une autre déclaration tend à remédier à l'abus que font les vinaigriers, du vin gâté qu'ils introduisent dans cette capitale, & qui, quoique converti en vinaigre, est cependant rendu potable au moyen de certains absorbans, & vendu au peuple en détail.

Le roi, par un arrêt du conseil d'état, a modéré & réduit environ aux deux tiers les droits d'entrée sur les toiles peintes ou imprimées, avec défense d'en tenir magasin à 4 lieues & plus près des frontières.

On a reçu des lettres d'Alexandrie, qui portent que depuis la victoire remportée en Syrie par Ali-Bey, & dont on a parlé, deux pachas, envoyés par la Porte, faisaient le siège de Seyde avec une armée de 30,000 Druses, lorsque le scheick Daher est venu les attaquer n'ayant que 10,000 hommes avec lui, & les a taillés en pièces.

On ajoute que le scheick Amman de la haute Egypte a pris les armes contre Mehemet Aboudaab , & pourra faire une diversion favorable aux intérêts d'Ali-Bey.

On a reçu avis par la voie de Londres , que le gouverneur de Rio-Janeiro a fait arrêter deux vaisseaux Français venant des Indes orientales , en représailles du vaisseau Portugais dont les Français se sont emparés dans l'isle Maurice en 1771.

A N G L E T E R R E.

Londres. Dans une assemblée de la compagnie des Indes , tenue le 10 août , on a proposé la question importante de l'établissement des sur-intendans pour aller examiner l'état de ses affaires sur les lieux ; & l'affirmative , après de longs débats , a passé à la pluralité des suffrages. On délibérera ensuite sur les instructions qu'il convient de leur donner. La cour leur ajointra ses commissaires particuliers.

Il a été résolu de former un gouvernement civil sur les rives de l'Ohio , où se trouvent un grand nombre de familles dispersées , & l'extrême fertilité de ce pays-là ne manquera pas d'y en attirer d'autres.

Le roi informé que les Anglais avaient

détruit quelques habitations que les Français s'étaient faites dans la petite île de *Miquelot*, pour la pêche de Terre-neuve, a chargé son ministre à la cour de Versailles de désavouer cette entreprise, & d'assurer que le dommage sera incessamment réparé.

Le lord Harcourt, nommé vice-roi d'Irlande, a de fréquens entretiens avec les ministres sur les moyens de rétablir la tranquillité dans ce royaume, où les séditieux augmentent en nombre & commettent divers excès, sur-tout dans les environs de Carrick.

On a vu avec surprise arriver de la nouvelle Angleterre, deux radeaux chargés de bois de construction. Cette masse, dont les différentes pièces sont liées entre elles par des chevilles de fer, a la forme d'un navire à trois mâts, avec la même quantité de voiles qu'à l'ordinaire. Il n'y a de vuide dans l'intérieur qu'autant qu'il en faut pour les provisions de l'équipage, composé de 14 hommes qui n'ont qu'un petit réduit à la poupe. Le capitaine a une cabane particulière, à côté de laquelle on a pratiqué une cuisine. Ces radeaux n'ont mis que six semaines à venir de Newbury à Lon-

dres. On est occupé à les défaire ; tout sera vendu, jusques aux cloux. Cet essai facilitera beaucoup l'importation des bois de l'Amérique.

Manheim. Le 128^e tirage de la loterie électorale Palatine , s'est exécuté le 17 septembre ; les numeros extraits de la roue de fortune, font les n^o. 25, 34, 51, 57, 6.

Coblents. Le 49^e tirage de la loterie électorale de Treves, s'est fait le 28 juillet en la maniere ordinaire. Les numeros sortis font les n^o. 52, 58, 21, 64, 49.

Par le 50^e tirage de la même loterie, qui s'est effectué le 18 août, font sortis les numeros 7, 46, 75, 48, 81.

Et par le 51^e tirage ont été extraits le 9 septembre les numeros 53, 42, 46, 39, 13.





T A B L E.

I. PARTIE. ANNALES littéraires de la Suisse.

- I. *E*ncyclopédie , ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines. Tome XIV. Yverdon. 1772. p. 3
- II. Suite de l'essai sur les probabilités en fait de justice. 7
- III. Loyseau de Mauleon , Merkwürdige rechtshandel, &c. c'est-à-dire , recueil de mémoires concernant diverses questions de droit intéressantes. 29

II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.

- I. Fables , ou allégories philosophiques. 33
- II. Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes. Tom. I. 42
- III. Lettres au sujet des arrangemens pris pour favoriser les progrès de l'agriculture en Dannemarck. 49
- IV. Considérations sur les causes de la faiblesse & la puissance de l'empire de Russie. 55